

08

édition
2024

REVUE PÊCHE

Revue de la Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique des Ardennes



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



GÉNÉRATION
PÊCHE



La rivière est un écosystème précieux fragile. Lieu de vie, de rencontre et d'interaction à préserver, la rivière héberge, nourrit, protège, transporte, régule...

La ressource en eau est à la confluence de multiples enjeux et bénéfiques écologiques, sociaux et économiques. C'est un bien commun inestimable et inaliénable qui doit

être considéré, géré et protégé en conséquence.

De tous temps, elle a été convoitée, prélevée, modifiée, faisant l'objet de recherches et d'investigations, d'aménagements et de travaux, notamment pour garantir les usages et les bienfaits qu'on lui connaît pour l'humanité, mais aussi pour comprendre et protéger tout le vivant qui dépend d'elle, en particulier dans le contexte de dérèglement climatique.

Depuis les premiers suivis réguliers de la qualité des cours d'eau dans les années 70 portant sur 66 paramètres, le réseau des stations de surveillance a considérablement évolué et couvre l'ensemble du territoire avec 800 paramètres couvrant la physico-chimie, la biologie, l'hydromorphologie et la recherche et la qualification des polluants chimiques.

L'eau est l'affaire de tous.

L'eau est une ressource commune fragile. Malgré une forte mobilisation, l'évaluation est sans appel : moins de la moitié des cours d'eau sont en bon état, pour des raisons différentes (physique, chimique, quantitative) qui parfois se cumulent. Le chemin est encore long mais l'ambition des prochaines générations ne doit pas être réduite.

Le peuplement piscicole constitue un indicateur clé de l'état de nos rivières, preuve que le travail d'acquisition et d'analyse des connaissances effectué par les fédérations de pêche est précieux pour éclairer la décision, mais aussi indispensable pour la gestion et la préservation. Pour porter ses fruits et avoir la meilleure résonance, la connaissance ne peut se cantonner à un cercle d'initiés... Les actions de sensibilisation sont donc essentielles et doivent être portées par tous les acteurs pour modifier durablement notre rapport à l'eau dans une vision d'avenir positive.

Le Président,

Michel ADAM

Actions 2023

2-3

Salon Chasse et Pêche en Ardennes
Une première réussie

4

Une Fête de la Pêche sous le signe du soleil

5

Salon Pêche expo à Libramont.
Un retour réussi après 4 ans d'absence !

7

Encore plus de succès pour les initiations
pêche au lac des Vieilles-Forges

8-9

Résultats du concours photo 2023
Règlement du concours photo 2024

10

Les AAPPMA et les initiations pêche
Ateliers Pêche Nature : la relève est prête !

Remerciements : La Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tient à remercier chaleureusement pour leur soutien financier, le Conseil Départemental des Ardennes, la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sans qui nous n'aurions pu vous offrir ce magazine. Nos remerciements vont aussi à l'ensemble de nos partenaires qui nous ont gracieusement fait profiter de leurs savoirs et de leurs compétences à travers plusieurs articles.

La reproduction des textes et illustrations est soumise à autorisation de la Fédération des Ardennes pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



© FNPF - Laurent Madelon

Pêche associative

15

Hommage

Opération Rivières Propres

Aurélié GALAT, nouvelle salariée

16

Calendrier des heures de levers
et couchers de soleil

17

Réglementation 2024

*Dates et horaires de pêche, catégories
de cours d'eau, réserves de pêche*

18-19

Carte piscicole des Ardennes

20

Réglementation 2024

*Tailles et quotas de captures,
modes de pêche autorisés, pêche de nuit,
modes de pêche prohibés*

21

Tarif des cartes de pêche 2024

22-23

108 pêcheurs sur le site des ballastières
des Ayvelles pour briguer le titre
suprême de champion de France dans
3 catégories : Elite, Masters et Vétérans

24

Interview : Timéo COLSON,
un jeune champion Ardennais

Nature

et environnement

26-27

Suivis scientifiques 2023

28-29

Les poissons migrateurs amphihalins
du bassin Rhin-Meuse

30-31

Restauration des annexes
hydrauliques de l'Aisne

C'était hier ...

au bord de l'eau !

32-33

Les concours de pêche : Manifestation
majeure de nos villages d'antan !

Recette

35

La truite au bleu

Poissons

de nos rivières

36-37

Quelques poissons présents
dans les Ardennes

Actions 2024

11

Manifestations 2024 auxquelles
participera notre Fédération

12-13

Concours de pêche des AAPPMA 2024

14

Découvrir la pêche et le milieu
aquatique avec les animations fédérales

Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Parc d'Activités Ardennes Emeraude - 08090 TOURNES

tél. **+33 (0)3 24 56 41 32** - contact@peche08.fr - www.peche08.fr

Bureau ouvert du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

SALON DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE EN ARDENNES

UNE PREMIÈRE RÉUSSIE



Les 8 et 9 juillet 2023 se tenait la première édition du salon de la Chasse et de la Pêche en Ardennes au parc des expositions de Charleville-Mézières.



Bassin avec démonstrations



Stand de tir arbalète et arc

Organisé par l'association LIAISON en partenariat avec la Fédération de Pêche des Ardennes, le salon a réuni près de 80 exposants et 4746 visiteurs.

Côté animation, nous pouvions retrouver un bassin avec démonstration leurre, float tube, bouchon, une démonstration de pêche électrique, un simulateur, un bassin pédagogique, un stand culinaire en direct avec des chefs, un stand de tir arbalète et à l'arc, les sonneurs de trompes, des conférences, la présentation des chiens de race, les premiers secours canins, des rapaces, le village du terroir, le village associatif de la chasse et le stand de la Fédération de Pêche des Ardennes regroupant divers fédérations françaises et belges.

4746 VISITEURS PRÉSENTS AU SALON

Rdv les 5 et 6 juillet 2025 pour la deuxième édition

Après cette première édition réussie, nous pouvons déjà vous annoncer que le salon reviendra en 2025 les 5 et 6 juillet 2025 avec le souhait d'agrandir l'espace d'exposition, le nombre d'exposants et de créer des pavillons pêche.



Les sonneurs de trompes

OBJECTIFS 2025

Devenir un salon référence majeur du Nord Est de la France.

Atteindre les 6000 visiteurs.

Promouvoir davantage notre beau département.

Vous souhaitez des renseignements ? Devenir exposant pour 2025 ?

N'hésitez pas à nous contacter par mail à commercial.salon08@gmail.com



Salon Chasse & Pêche

— EN ARDENNES —



Tarifs Adultes

Pré-vente
8€/Billet 1 Jour

Sur place
10€/Billet 1 Jour

Tarif Enfants

Gratuit - 12 ans

5 | 6 JUILLET 2025

Samedi : 10h / 19h Dimanche : 10h / 18h

**PARC DES EXPOS
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES**

LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES PASSIONNÉS
Infos/Billetterie : WWW.SALON-CHASSE-PECHE-ARDENNES.FR

+ de 10 000 m² d'expositions

UNE FÊTE DE LA PÊCHE SOUS LE SIGNE DU SOLEIL



Le stand de la Fédération

Pour cette année 2023, c'est l'AAPPMA de Osnes qui a accueilli la Fête de la Pêche, grand évènement national, ou petits et grands peuvent s'essayer à la pêche lors de manifestations organisées par des structures associatives de la pêche.

Toujours organisée le 1^{er} dimanche de juin, c'est donc le dimanche 4 juin que pêcheurs et non pêcheurs ont pu venir nous rencontrer et profiter de nombreuses animations gratuites.

C'est donc par une belle journée ensoleillée que la Fête de la Pêche, anciennement appelée Journée Nationale de la Pêche, s'est déroulée sur le magnifique site qu'est l'étang de Osnes, dans une ambiance festive et chaleureuse.



Initiation pêche au coup



Démonstration de pêche électrique

Lors de cette journée le public a pu s'essayer à la pêche au coup et à la pêche de la truite en plan d'eau avec la FDAAPPMA08, à la pêche à la mouche avec la Mouche Ardennaise et Régis PIETTE et à la pêche aux leurres en partenariat avec Fish&Bike.

Côté démonstrations, la pêche de la carpe était animée par la Carpe de la Vallée, la pêche à la grande canne était présentée par Didier LEPETZ (administrateur de la fédération) et la pêche en float-tube par François-Xavier NICOLAS.

Les tous petits n'étaient pas en reste car ils pouvaient s'essayer à la pêche et découvrir nos poissons de façon simple et ludique grâce au jeu Attrape Poisson que l'on ne présente plus. Notons aussi la présence de l'Ecole de Pêche de Bouillon (Belgique) qui exposait ses activités et sensibilisait à l'environnement aquatique.



Le jeu Attrape Poisson pour les plus petits



De nombreux partenaires présents

Fish&Bike présentait une gamme de matériel de pêche, Appalooza Countries proposait des démonstrations de danse country, l'Atelier de Camette des créations de couture, Le Grain d'Anais des peintures et illustrations, Mamans et Bébé des accessoires et habillement pour nourrisson et un apiculteur local est venu vendre son miel. Une démonstration de pêche électrique a aussi été organisée par la FDAAPPMA08 dans le ruisseau l'Aulnois.

Cette manifestation était animée par Disc'Horizon et surtout accueillie par l'AAPPMA de Osnes l'Aulnoise, sans qui, elle n'aurait pu avoir lieu. Nous tenons aussi à remercier tous leurs bénévoles pour la tenue de la buvette et l'organisation des repas tant pour les partenaires que pour le public. BRAVO!



Initiation pêche à la mouche

De nombreux autres partenaires étaient présents proposant diverses animations, démonstrations ou produits locaux et artisanaux à la vente. Enedis, notre fidèle partenaire, toujours présent avec sa maquette Pêche Pas Ta Ligne, qui sensibilise aux risques électriques.

SALON PÊCHE EXPO À LIBRAMONT

UN RETOUR RÉUSSI APRÈS 4 ANS D'ABSENCE !



Les présidents de notre Fédération et de l'URNE en attente de visiteurs

Le Salon Pêche expo à Libramont (Belgique), initialement organisé tous les 2 ans, n'avait pas eu lieu depuis 2019 en raison de la situation sanitaire.

L'année 2023 sonne le grand retour de ce salon uniquement dédié à notre loisir !

La Fédération de pêche des Ardennes était présente comme pour les éditions précédentes en partenariat avec l'URNE (Union Réciprocitaire du Nord Est) pour représenter l'ensemble des fédérations de ce groupement.

Ce salon est l'occasion, pour nous ardennais, d'aller à la rencontre des pêcheurs belges qui sont nombreux à venir pratiquer dans notre beau département (plus de 1300 cartes achetées par nos voisins). En effet, la diversité et la qualité de nos milieux, la facilité d'accès à notre loisir, et la carte Interfédérale attirent de plus en plus de pratiquants qui n'hésitent pas à franchir la frontière.

Pour ce faire notre fédération et l'URNE avaient installé deux grands murs d'images représentant le département des Ardennes et son réseau hydrographique d'un côté et de l'autre les départements adhérent à l'URNE avec ses principaux cours d'eau. Les revues annuelles de chaque département étaient disponibles en libre-service pour les visiteurs.

A ses côtés, le bassin Attrape Poisson avait été installé pour la plus grande joie des plus petits, et a reçu le même succès que de l'autre côté de la frontière.



Attrape Poisson

Notre fédération et l'URNE ont aussi organisé un grand jeu concours, avec comme récompense un séjour d'une semaine en Irlande comprenant 2 jours de guidage de pêche d'une valeur de 1000 €.

Des bons de participations étaient distribués aux visiteurs qui pouvaient ensuite les déposer dans une urne. Un tirage au sort a été organisé en fin de salon.

Nous vous donnons rendez-vous dans 2 ans pour une nouvelle édition dans une ambiance conviviale et sympathique, qualités indéniables de nos amis belges.



Simulateur de pêche

Pour animer le stand, notre fédération avait prévu le simulateur de pêche qui n'a pas eu le moindre répit durant ces deux jours de salon.

Toujours autant apprécié, il fallait être patient pour pouvoir combattre truite, brochet ou même silure.



Le cycle de vie du brochet en résine

LA GARE

**DES PRODUITS FERMERS,
DES CURIOSITÉS LOCALES, L'ARTISANAT
ET LE SAVOIR-FAIRE DE NOS ARDENNES...**

**LE TOUT DANS UNE ANCIENNE GARE :
BIENVENUE DANS NOTRE BOUTIQUE
DE PRODUITS LOCAUX DE DOUZY!**

*Construite dans les années 1850-60,
l'ancienne Gare de Douzy aurait certainement
une foule d'histoires à raconter si elle pouvait parler!
Mais au fil des années, la belle s'était peu à peu endormie...*

*Aujourd'hui La Gare est complètement rénovée
et c'est avec grand plaisir que notre petite équipe
vous y accueille pour vous faire (re-)découvrir
le meilleur de nos belles Ardennes :*

*Fruits et légumes de saison, Souvenirs touristiques,
Produits du Terroir, Décoration,
Bières locales, Papeterie-Librairie
Artisanat d'art,*

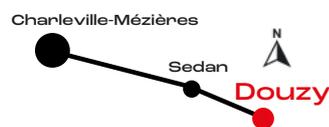
*mais aussi bijoux, vannerie, poterie,
cosmétiques naturels, confiserie artisanale...*



HORAIRES D'OUVERTURE :
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 19H
76 ROUTE NATIONALE - 08140 DOUZY
09 75 29 22 67 - LAGARE.PRODUITSLOCAUX@GMAIL.COM

f LAGARE.BOUTIQUEDOUZY

Embarquez avec nous pour une destination 100% locale!



Vous êtes pêcheur...

Si vous pêchez trop près d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES !

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

Electricité Prudence
Gardons nos distances

Pêchez ces conseils sans modération

MATÉRIELS CONCERNÉS

- Canne à pêche en fibre de carbone
- Ligne de grande longueur
- Canne à pêche ou fil de pêche s'approchant trop près des lignes, même sans contact (par ex. : lancers)

CONSIGNES À RESPECTER

- Pour connaître les zones à risque, renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.
- Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, attendez qu'il fasse jour pour repérer les lieux.
- Évitez de pêcher près des lignes électriques, y compris si vous pêchez en bateau.
- Évitez tout passage avec des cannes à pêche sous les lignes électriques.
- Tenez votre canne à pêche en position horizontale lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique.
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.

Pour toute information complémentaire, consultez electricite-prudence.fr

En cas de contact avec un ouvrage électrique et pour prévenir tout accident, appelez le numéro d'urgence dépannage au **09 726 750 + les 2 chiffres de votre département.**

ENCORE PLUS DE SUCCÈS POUR LES INITIATIONS PÊCHE AU LAC DES VIEILLES-FORGES



Pour la 3^e année consécutive, la FDAAPPMA08 propose des initiations pêche à destination des plus jeunes.

Au départ, initiées à la demande du camping Maravilla en 2021, c'est à des enfants du Conseil Départemental que se sont adressées ces animations l'année passée.

Pour 2023, ce sont le camping et le CD08 qui ont souhaité à nouveau proposer cette activité aux enfants de leurs structures respectives.

Chaque jeudi, de mi-juillet à mi-août, ce sont entre 20 et 40 enfants qui pouvaient s'exercer à notre beau loisir !



Entre le vert de la forêt et le bleu de l'eau, ce sont plus 140 enfants qui se sont succédés matin et après-midi, tous les jeudis sur les berges du lac des Vieilles-Forges. Gardons, rotengles, perches, brèmes, tanches et même des petits brochets ont été capturés par les nombreux enfants, toujours autant motivés malgré une météo capricieuse cet été.

Ces jeunes ont pu acquérir les gestes de base pour pratiquer la pêche au coup. L'éternel « Lâcher, soulever, poser » rabâché sans cesse

par l'animateur de la fédération leur ont permis d'appréhender la manipulation des cannes de 4m et de pouvoir lancer leur ligne sans s'emmêler. De nombreux bénévoles de l'AAPPMA de Renwez "Les Triages", étaient présents pour accompagner les enfants dans leur partie de pêche et pour les plus courageux apprendre à accrocher l'asticot à l'hameçon ou même décrocher le poisson.

En fin de séance, tous les enfants se regroupent autour de l'animateur fédéral pour observer la pêche du jour.

Morphologie, alimentation, mode de vie, etc. tout y passe pour mieux connaître ces habitants de nos eaux douces !

Encore un grand merci aux bénévoles de l'AAPPMA, toujours aussi nombreux, pour leur motivation et disponibilité sans faille !



29 jeunes de l'ACM de Montcy-Notre-Dame ont eux aussi pu découvrir notre beau loisir lors de leurs séjours passés au camping de la Motte à Signy-le-Petit.

C'est donc sur le plan d'eau de la Motte qu'ils ont pu taquiner le gardon (plutôt le rotengle pendant ces deux sessions), souvent pour la 1^{ère} fois.

Tous sont repartis en ayant pris au moins un poisson et avec la satisfaction d'avoir passé une après-midi en pleine nature au bord de l'eau.

GAGNANTS 2023

CONCOURS PHOTO

ACTION DE PÊCHE

Pour sa 3^e édition, environ 40 personnes ont participé au concours photo autour de la pêche et des milieux aquatiques.

Pour la 2^e année, nous proposons 3 thèmes :

Action de pêche

Belles prises

Paysage/Faune/Flore

Comme pour l'année 2022, c'est tout d'abord la qualité de la photo qui a été le critère principal de choix.

Retrouvez ci-contre les vainqueurs de chacun des thèmes proposés qui ont remporté respectivement 150€ pour les 1^{ères} places, 100€ pour les 2^e et 50€ pour les 3^e.

Les autres photos sont consultables sur le site internet de la Fédération www.peche08.fr



1^{er} prix

Adame GENGOUX
Pêche sur la Meuse à Givet



2^e prix

Stéphane LHOIR
Pêche à la confluence du Viroin et de la Meuse



3^e prix

Corentin LIMOUSIN
Pêche en bateau sur le lac de Sedan

BELLES PRISES



1^{er} prix

Patrick LARDENNOIS
Sandre de 87 cm pris à Montigny-sur-Meuse



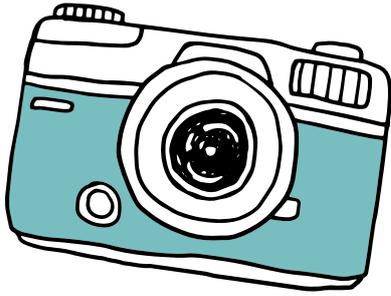
2^e prix

Aurélien BART
Brochet pris sur la Meuse



3^e prix

Sébastien BARBUT
Carpe prise au lac des Vieilles-Forges



PAYSAGE/ FAUNE/FLORE



1^{er} prix

Bruno CHAMPENOIS
Cygnes et coucher de soleil aux ballastières
à Villers-Semeuse



2^e prix

Geoffrey BOURGAIN
La rivière Aisne à Falaise



3^e prix

Damien LANDRIN
Coucher de soleil sur le lac des Vieilles-Forges

CONCOURS PHOTO 2024

Vous avez fait de belles photos lors de vos sorties pêche ou promenades au bord de l'eau ? Cette année 2024, votre fédération a décidé de renouveler le concours photo avec pas moins de 3 thèmes. Pour chacun des 3 thèmes le 1^{er} prix se verra offrir une carte de pêche "Interfédérale", le 2^e une carte de pêche "Personne majeure" et le 3^e une chèque cadeau de 50€ à utiliser chez un détaillant d'article de pêche du département.

RÈGLEMENT

Concours réservé aux pêcheurs photographes amateurs (carte de pêche obligatoire)

Trois thèmes au choix :

- Belles prises
- Paysage aquatique, faune, flore
- Action de pêche

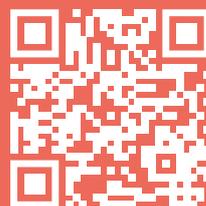
Les photos doivent impérativement être prises dans le département des Ardennes (prenez d'autres photos du site pour preuve si besoin, elles ne seront pas publiées).

C'est la qualité (résolution, cadrage, présentation du poisson...) qui sera le critère de choix.

Le jury sera composé de deux photographes professionnels, des membres de la commission animation de la Fédération ainsi que de l'équipe salariale.

Les photos devront impérativement être envoyées avant le 1^{er} novembre 2024 pour publication des gagnants dans notre revue annuelle (les photos reçues après cette date compteront pour le concours de l'année suivante).

En nous envoyant votre photo, vous acceptez qu'elle soit publiée sur notre page Facebook et site internet, éventuellement dans la presse locale en cas de grosse prise, et plus tard dans notre revue Pêche08 ou tout autre document de valorisation de la pêche dans les Ardennes. Vous serez toujours cités dans les crédits sauf contre-indication de votre part.



Pour participer,
remplissez le formulaire présent
sur notre site internet
à l'adresse www.peche08.fr/concours
ou scannez le QR code ci-contre
pour y accéder directement.

LES AAPPMA ET LES INITIATIONS PÊCHE



© AAPPMA Boulzicourt

Les APN (Atelier Pêche Nature) sont des structures dépendantes des AAPPMA, elles sont le maillon indispensable à la transmission et à la promotion de notre loisir.

En effet, avec la multitude d'activités que l'on peut trouver aujourd'hui, il devient de plus en plus difficile pour notre loisir de tirer son épingle du jeu.

De moins en moins de parents pratiquent la pêche, les APN sont donc nécessaires pour former de nouvelles générations de pêcheurs.

Nous pouvons prendre l'exemple de l'APN d'Asfeld qui a pu apprendre la pêche lors de 8 séances à 20 enfants du secteur, ou même en première catégorie avec l'APN de Boulzicourt qui a pu initier 10 enfants lors de 10 séances de pêche.

Par ailleurs, les AAPPMA qui n'ont pas d'APN peuvent aussi réaliser des animations de découverte ou des initiations à destination des jeunes ou des moins jeunes, à l'image de l'AAPPMA de Sedan qui aura réalisé pas moins de 16 séances à destination de plus de 230 enfants du secteur.

Bravo à tous les bénévoles et merci pour votre motivation à toute épreuve !



© AAPPMA Boulzicourt



Les Ateliers Pêche Nature (APN) existent depuis plusieurs années, ils sont les maillons indispensables pour la transmission des gestes et techniques de pêche, mais ils sont aussi une école de la vie au grand air.

Les APN fonctionnent grâce à la volonté et au dévouement de bénévoles passionnés.

Ces animateurs sèment de la graine de pêcheurs : vivement la récolte !

Ateliers Pêche Nature la relève est prête !

ASFELD

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons d'eau douce, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.

Les mercredis de juillet et août de 14h à 17h.

M. CARTIER
03 24 72 98 61 - 06 24 53 68 01

MONTHERMÉ

Pêche au coup, aux carnassiers et à la mouche

Connaissance des milieux aquatiques et des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Un samedi sur deux d'avril à juillet de 9h à 11h30.

M. PAYON au 03 24 53 08 97

RETHEL

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.

Les mercredis après-midi de juillet et août de 14h à 17h.

M. FRECHIN au 06 62 07 44 53

NOUZONVILLE

Pêche au coup

Connaissance des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Un samedi sur deux de mars à octobre (sauf juillet et août) de 10h à 12h.

M. BAUDOIN au 06 35 47 81 45

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons d'eau douce, connaissance des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Stage du 22 au 26 avril de 13h30 à 17h.

Mme DOUDOUX au 06 77 16 80 03

BOULZICOURT

Pêche à la truite

(toc, leurres et coup)

Connaissance des milieux aquatiques et des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Les lundis soir de mars à juin de 17h30 à 18h45.

M. HOUADEC
03 24 32 74 44 - 06 66 75 66 10

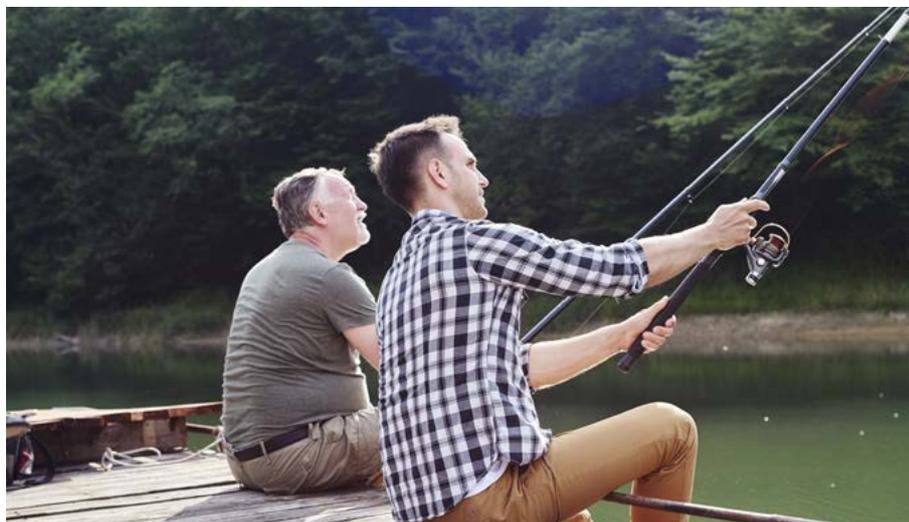
MANIFESTATIONS 2024

AUXQUELLES PARTICIPERA NOTRE FÉDÉRATION

Comme tous les ans, votre Fédération essaiera d'être présente lors des manifestations suivantes.

Vous pourrez rencontrer les bénévoles du monde de la pêche et échanger avec eux.

Contactez-nous au +33 (0)3 24 56 41 32 pour plus d'informations ou consulter www.peche08.fr.



OPÉRATIONS

"RIVIÈRES PROPRES"

Date à définir en fonction des AAPPMA

Grands nettoyages des berges des cours d'eau et plans d'eau. Tous les bénévoles sont les bienvenus : pêcheurs et non pêcheurs. Près de 40 associations de pêche dans le département vous attendent au bord de l'eau.

FÊTE DE LA PÊCHE

À HABAY LA NEUVE

(BELGIQUE)

Dimanche 31 mai

Démonstrations et initiations à la pêche compléteront une brocante dans le village et aux abords de la Maison de la Pêche du Luxembourg.

JOURNÉE NATIONALE

DE LA PÊCHE

Dimanche 2 juin

Organisée par votre Fédération en collaboration avec l'AAPPMA de Monthermé.

Au programme : démonstrations et initiations de différentes techniques de pêche gratuites, mais aussi de nombreux stands et animations pour toute la famille. Entrée gratuite, buvette et petite restauration au bord de l'eau.

UN DIMANCHE

AU BORD DE L'EAU

DE SEDAN

Dimanche 30 juin

Organisée par la ville de Sedan.

Les associations de la ville se rassemblent pour proposer diverses animations tout public.

L'AAPPMA de Sedan "Le Soleil Levant" sera présente en collaboration avec votre Fédération et vous proposera des initiations pêche gratuites et démonstrations de différentes techniques de pêche.

FOIRE AGRICOLE

ET FORESTIÈRE

DE SEDAN

6 au 8 septembre 2024

Organisée par Ardennes Génétique Elevage sur la plaine de Torcy. Cet événement est un grand rendez-vous départemental. Votre fédération vous proposera d'échanger sur ce loisir de pleine nature et plusieurs animations pour petits et grands.

AAPPMA

2024

MARS

ASFELD

DIMANCHE 24 MARS

Coup - Individuel

Etang de l'avenir - 8 h

Tout public

Sans fouillis

06 35 47 34 81

AVRIL

SEMUY

DIMANCHE 7 AVRIL

Coup - Américaine

Ecluse de Montgon - 7h

Tout public

Amorçage autorisé

06 66 24 18 27

MAI

BOULZICOURT

LUNDI 20 MAI

Truite - Individuel

Bâtiment des pêcheurs - 13h30

Tout public

03 24 32 74 44

06 66 75 66 10

JUIN

REVIN

SAMEDI 1^{ER} JUIN

Feeder - Individuel

Stade Guy Rousseau - Orzy - 8h

Tout public

06 87 44 23 69

REVIN

SAMEDI 1^{ER} JUIN

Coup - Individuel/Américaine

Boucle d'Orzy - De 7h à 12h

Tout public

06 87 44 23 69

SEMUY

DIMANCHE 16 JUIN

Coup - Individuel

Moulin de la Tortue - 7h

Tout public

Amorçage autorisé

06 66 24 18 27

FUMAY 2^E

DIMANCHE 30 JUIN

Coup - Individuel

Aire de camping-car - 8h

Tout public

06 83 68 76 28

JUILLET

MONTHERMÉ

SAMEDI 6 JUILLET

Posé - Individuel

Quai des Bateliers - 17h30

Tout public

06 09 20 05 09

VOUZIERES

SAMEDI 6 JUILLET

Coup - Américaine

Canal de Condé-les-Vouziers - 7h

Tout public

Pêche de 9h à 16h en continu

06 45 40 85 72

NOUZONVILLE

SAMEDI 6 JUILLET

Coup / Grande canne - Individuel

Etangs du Pachy - 7h

En face la gendarmerie

Tout public

Inscription par téléphone

06 25 89 49 41

06 35 47 81 45

SEDAN

DIMANCHE 7 JUILLET

Coup - Individuel

Grand étang de la gare - 8h30

Enfants

03 24 29 51 57

06 09 63 64 94

03 24 52 18 45

CHÂTEAU PORCIEN

DIMANCHE 21 JUILLET

Coup - Individuel

Canal - Route de Pargny - 7h

Inscription à partir de 19h jusqu'au 19/07

Tout public

06 71 88 46 13

BLAGNY

SAMEDI 27 JUILLET

Coup - Individuel

Fer à Cheval - 13h

Enfants

03 24 27 91 42

MONTHERMÉ

SAMEDI 27 JUILLET

Coup - Individuel

Port de plaisance

(salle des fêtes) - 13h30

Enfants

06 09 20 05 09

BLAGNY

DIMANCHE 28 JUILLET

Coup - Individuel

Chemin Noir - 6h

Adultes

03 24 27 91 42

BLAGNY

DIMANCHE 28 JUILLET

Coup - Américaine

Chemin Noir - 13h

Adultes

03 24 27 91 42

OURRS

AAPPMA

2024

AOÛT

FUMAY 2^E

SAMEDI 17 AOÛT

Feeder - Individuel

Terrain de camping - 8h15

Tout public

06 83 68 76 28

SEDAN

DIMANCHE 25 AOÛT

Coup - Américaine

Lac de Sedan

(coté prairie Balan) - 7h30

Tout public

2 manches de 3h

03 24 29 51 57

06 09 63 64 94

03 24 52 18 45

SEMUY

DIMANCHE 25 AOÛT

Coup - Individuel

Place de Semuy - 7h

Tout public

Sans amorçage

06 66 24 18 27

REVIN

SAMEDI 31 AOÛT

Coup - Individuel/Américaine

Boucle d'Orzy - De 7h à 12h

Tout public

06 87 44 23 69

SEPTEMBRE

VOUZIER

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

Coup - Individuel

Canal de Condé-les-Vouziers - 7h

Tout public

De 9h à 15h en continu

06 45 40 85 72

NOUZONVILLE

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

Coup / Grande canne Individuel

Etangs du Pachy - 7h

En face la gendarmerie

Tout public

Inscription par téléphone

06 25 89 49 41

06 35 47 81 45

DOUZY

SAMEDI 14 SEPTEMBRE

Float tube - Individuel

Lac de Douzy - 8h

Tout public

03 24 26 35 72

06 70 55 79 16

VIREUX-MOLHAIN

SAMEDI 14 SEPTEMBRE

Coup/feeder - Individuel

Vireux-Wallerand - 7 h30

Tout public

06 31 68 87 01

CHÂTEAU PORCIEN

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE

Coup - Américaine

Canal - Route de Pargny - 7h

Inscription à partir de 19h

jusqu'au 13/09

Tout public

06 71 88 46 13

RENWEZ

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

Feeder

Ecole de voile - 6h30

Tout public

06 44 80 19 01

06 07 45 18 52

06 50 30 32 05

REVIN

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

Feeder - Individuel

Stade Guy Rousseau - Orzy - 8h

Tout public

06 87 44 23 69

OCTOBRE

RENWEZ

DIMANCHE 6 OCTOBRE

Bateau/Float-tube

Ecole de voile - 6h30

Tout public

06 44 80 19 01

06 07 45 18 52

06 50 30 32 05

DOUZY

SAMEDI 19 OCTOBRE

Carnassier posé - Individuel

Lac de Douzy - 8h30

Tout public

03 24 26 35 72

06 70 55 79 16

NOUZONVILLE

SAMEDI 19 OCTOBRE

Coup/Grande canne - Individuel

Etangs du Pachy - 7h

En face la gendarmerie

Tout public

Inscription par téléphone

06 25 89 49 41

06 35 47 81 45

Ne sont affichés que les horaires d'inscriptions des concours pour les horaires de début et de fin, se renseigner auprès du contact téléphonique.

DÉCOUVRIR

LA PÊCHE ET LE MILIEU AQUATIQUE

AVEC LES ANIMATIONS FÉDÉRALES



Les calendriers seront disponibles courant d'année.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter ou nous laisser votre e-mail à l'adresse communication@peche08.fr ou par téléphone au 03 24 56 41 32.

Seuls les calendriers des animations vous seront envoyés à l'adresse donnée.



SORTIE DÉTENTE

À LA PÊCHE : 10€/PERS.

Durée : 2h

Ces baptêmes pêche sont l'occasion de venir découvrir la pêche, savoir si cela plait à un enfant ou tout simplement venir passer un bon moment au bord de l'eau seul, en famille ou entre amis.

Tout le matériel est fourni par la Fédération y compris le droit de pêche le temps de l'animation. Tout sera prêt lors de votre arrivée, il ne restera plus qu'à mettre la ligne à l'eau. Un animateur breveté sera présent pour vous aider, à l'aide de bénévoles, et vous donner des astuces. Il vous présentera aussi les poissons pêchés.

Tout enfant de moins de 12 ans devra être accompagné par un proche lors de l'animation.

INITIATION PÊCHE

POUR LES GROUPES

(CLSH, IME, établissements scolaires...)

A partir de 8 ans, tarif à la demande

Durée : 3 h ou 2 fois 3h

Initiation pêche pour des groupes de 12 enfants maximum. Possibilité de faire des groupes de 24 pour 1€ par enfant supplémentaire (les enfants seront à deux par canne à pêche).

Tout le matériel est fourni par la Fédération (cannes, lignes, appâts, amorce...) y compris le droit de pêche le temps de l'animation. Un animateur diplômé du BPJEPS "Pêche de loisir" vous accueillera accompagné de bénévoles, pour aider les enfants à pêcher (lancer, mettre l'appât, décrocher les poissons...) et pour les sensibiliser à l'environnement aquatique.

ÉDUCATION

À L'ENVIRONNEMENT

Programme à définir avec l'enseignant ou animation clé en main.

En intérieur :

Ecosystème et chaîne alimentaire aquatique

Les ressources en eau et cycle de l'eau

La reproduction des poissons

Les espèces de poissons présentes dans les Ardennes

Les pollutions du milieu aquatique

La zonation piscicole et vocabulaire des cours d'eau

La morphologie du poisson

En extérieur :

A la découverte des poissons de nos rivières

A la découverte des petites bêtes de nos rivières

HOMMAGE



Claude BARRÉ nous a quittés le 17 juin 2023 à la suite d'une courte hospitalisation.

Il était entré à l'AAPPMA "Les Amis de la Gaule" d'Amagne en tant que président en 1995. En février 2009, il entre à la fédération en tant qu'administrateur et devient secrétaire fédéral en 2010, poste qu'il a occupé jusqu'à son décès.

Claude était un responsable associatif reconnu et apprécié. Président de son association pendant 28 ans, il savait faire beaucoup avec peu en cultivant l'amitié et la convivialité, rendant les moments en sa présence rares et toujours agréables.

Nous déplorons la perte d'un ami fidèle, sincère et généreux. Nous garderons le souvenir de son rire, de sa bonne humeur, de sa bonté et de son éternel optimisme, toujours tourné vers les autres et à l'écoute de tous. Plus qu'un collaborateur, c'était un ami avec qui on a partagé tant de choses, des joies, des peines...

Adieu Claude, et merci pour tout ce que tu as fait pour la pêche, la fédération et ton AAPPMA. Tes qualités et ta mémoire resteront à jamais gravées dans nos cœurs. Nous aurons aussi une pensée pour Mauricette ton épouse, tes enfants et toute ta famille !

Michel ADAM
Président

OPÉRATION RIVIÈRES PROPRES



Comme chaque année, les AAPPMA du département des Ardennes organisent l'Opération Rivières Propres.

Cette action est ouverte aux pêcheurs mais aussi aux non-pêcheurs.

Cette année, ce sont 33 AAPPMA qui ont joué le jeu, avec pas moins de 355 participants dont 270 pêcheurs. Ces écocitoyens ont débarrassés les 170 km de berges prospectés de plus de 6,3 tonnes de déchets en tout genre.

D'une manière générale, les AAPPMA trouvent de moins en moins de déchets sur le bord de nos cours d'eau, preuve que ces actions portent leurs fruits.

AURÉLIE GALAT NOUVELLE SALARIÉE



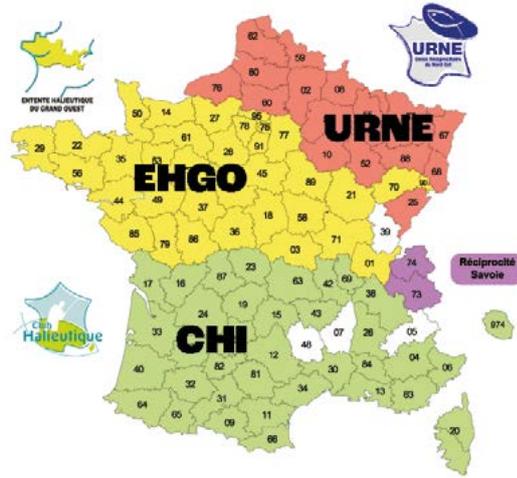
Les statuts-types des différentes structures associatives de pêche de loisir ont été modifiés et doivent être adoptés avant le 18 juin 2024.

Pour aider les associations de pêche, la Fédération de Pêche des Ardennes a recruté une employée administrative en CDD de 6 mois, qui aura pour mission d'aider les AAPPMA à adopter les nouveaux statuts-types.

Aurélien suivra l'intégralité des démarches avec les administrations (Greffes des Associations, Direction Départementale des Territoires...) et contactera les AAPPMA début 2024, avec qui elle a hâte d'échanger.

RÉCIPROCITÉ 2024

AVEC LA CARTE DE PÊCHE INTERFÉDÉRALE PÊCHEZ PLUS LOIN...



La carte de pêche Interfédérale à 110€ permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE.

CALENDRIER DES HEURES DES LEVERS ET DES COUCHERS DU SOLEIL

- Fermeture des carnassiers en 2^e catégorie
- Ouverture de la 1^{ère} catégorie
- Ouverture du brochet en 2^e catégorie
- Ouverture de l'ombre commun en 1^{ère} et 2^e catégorie
- Ouverture du sandre en 1^{ère} et 2^e catégorie
- Fermeture de la truite et de la 1^{ère} catégorie

| JANVIER | | | FEBVRIER | | | MARS | | | AVRIL | | | MAI | | | JUIN | | |
|---------|-------|-------|----------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|
| Date | Matin | Soir | Date | Matin | Soir | Date | Matin | Soir | Date | Matin | Soir | Date | Matin | Soir | Date | Matin | Soir |
| L 1 | 08h43 | 16h46 | J 1 | 08h18 | 17h31 | V 1 | 07h25 | 18h21 | L 1 | 07h19 | 20h10 | M 1 | 06h20 | 20h56 | S 1 | 05h41 | 21h36 |
| M 2 | 08h43 | 16h47 | V 2 | 08h16 | 17h33 | S 2 | 07h23 | 18h22 | M 2 | 07h17 | 20h12 | J 2 | 06h18 | 20h58 | D 2 | 05h41 | 21h37 |
| M 3 | 08h43 | 16h48 | S 3 | 08h15 | 17h34 | D 3 | 07h21 | 18h24 | M 3 | 07h15 | 20h13 | V 3 | 06h16 | 20h59 | L 3 | 05h40 | 21h38 |
| J 4 | 08h43 | 16h49 | D 4 | 08h13 | 17h36 | L 4 | 07h19 | 18h26 | J 4 | 07h13 | 20h15 | S 4 | 06h14 | 21h01 | M 4 | 05h39 | 21h39 |
| V 5 | 08h42 | 16h50 | L 5 | 08h12 | 17h38 | M 5 | 07h17 | 18h27 | V 5 | 07h10 | 20h16 | D 5 | 06h13 | 21h02 | M 5 | 05h39 | 21h40 |
| S 6 | 08h42 | 16h51 | M 6 | 08h10 | 17h40 | M 6 | 07h15 | 18h29 | S 6 | 07h08 | 20h18 | L 6 | 06h11 | 21h04 | J 6 | 05h38 | 21h41 |
| D 7 | 08h42 | 16h52 | M 7 | 08h09 | 17h41 | J 7 | 07h13 | 18h30 | D 7 | 07h06 | 20h19 | M 7 | 06h10 | 21h05 | V 7 | 05h38 | 21h42 |
| L 8 | 08h41 | 16h54 | J 8 | 08h07 | 17h43 | V 8 | 07h11 | 18h32 | L 8 | 07h04 | 20h21 | M 8 | 06h08 | 21h07 | S 8 | 05h38 | 21h42 |
| M 9 | 08h41 | 16h55 | V 9 | 08h05 | 17h45 | S 9 | 07h09 | 18h34 | M 9 | 07h02 | 20h22 | J 9 | 06h07 | 21h08 | D 9 | 05h37 | 21h43 |
| M 10 | 08h40 | 16h56 | S 10 | 08h04 | 17h47 | D 10 | 07h06 | 18h35 | M 10 | 07h00 | 20h24 | V 10 | 06h05 | 21h10 | L 10 | 05h37 | 21h44 |
| J 11 | 08h40 | 16h58 | D 11 | 08h02 | 17h48 | L 11 | 07h04 | 18h37 | J 11 | 06h58 | 20h26 | S 11 | 06h04 | 21h11 | M 11 | 05h37 | 21h44 |
| V 12 | 08h39 | 16h59 | L 12 | 08h00 | 17h50 | M 12 | 07h02 | 18h39 | V 12 | 06h56 | 20h27 | D 12 | 06h02 | 21h12 | M 12 | 05h36 | 21h45 |
| S 13 | 08h39 | 17h00 | M 13 | 07h58 | 17h52 | M 13 | 07h00 | 18h40 | S 13 | 06h54 | 20h29 | L 13 | 06h01 | 21h14 | J 13 | 05h36 | 21h46 |
| D 14 | 08h38 | 17h02 | M 14 | 07h57 | 17h53 | J 14 | 06h58 | 18h42 | D 14 | 06h52 | 20h30 | M 14 | 05h59 | 21h15 | V 14 | 05h36 | 21h46 |
| L 15 | 08h37 | 17h03 | J 15 | 07h55 | 17h55 | V 15 | 06h56 | 18h43 | L 15 | 06h50 | 20h32 | M 15 | 05h58 | 21h17 | S 15 | 05h36 | 21h47 |
| M 16 | 08h36 | 17h05 | V 16 | 07h53 | 17h57 | S 16 | 06h54 | 18h45 | M 16 | 06h48 | 20h33 | J 16 | 05h57 | 21h18 | D 16 | 05h36 | 21h47 |
| M 17 | 08h35 | 17h06 | S 17 | 07h51 | 17h59 | D 17 | 06h51 | 18h47 | M 17 | 06h46 | 20h35 | V 17 | 05h55 | 21h19 | L 17 | 05h36 | 21h48 |
| J 18 | 08h35 | 17h08 | D 18 | 07h49 | 18h00 | L 18 | 06h49 | 18h48 | J 18 | 06h44 | 20h36 | S 18 | 05h54 | 21h21 | M 18 | 05h36 | 21h48 |
| V 19 | 08h34 | 17h09 | L 19 | 07h47 | 18h02 | M 19 | 06h47 | 18h50 | V 19 | 06h42 | 20h38 | D 19 | 05h53 | 21h22 | M 19 | 05h36 | 21h48 |
| S 20 | 08h33 | 17h11 | M 20 | 07h45 | 18h04 | M 20 | 06h45 | 18h51 | S 20 | 06h40 | 20h39 | L 20 | 05h52 | 21h23 | J 20 | 05h36 | 21h49 |
| D 21 | 08h32 | 17h13 | M 21 | 07h43 | 18h05 | J 21 | 06h43 | 18h53 | D 21 | 06h38 | 20h41 | M 21 | 05h51 | 21h25 | V 21 | 05h37 | 21h49 |
| L 22 | 08h31 | 17h14 | J 22 | 07h41 | 18h07 | V 22 | 06h41 | 18h54 | L 22 | 06h36 | 20h43 | M 22 | 05h50 | 21h26 | S 22 | 05h37 | 21h49 |
| M 23 | 08h29 | 17h16 | V 23 | 07h40 | 18h09 | S 23 | 06h38 | 18h56 | M 23 | 06h34 | 20h44 | J 23 | 05h48 | 21h27 | D 23 | 05h37 | 21h49 |
| M 24 | 08h28 | 17h17 | S 24 | 07h38 | 18h11 | D 24 | 06h36 | 18h58 | M 24 | 06h32 | 20h46 | V 24 | 05h47 | 21h28 | L 24 | 05h38 | 21h49 |
| J 25 | 08h27 | 17h19 | D 25 | 07h36 | 18h12 | L 25 | 06h34 | 18h59 | J 25 | 06h30 | 20h47 | S 25 | 05h46 | 21h29 | M 25 | 05h38 | 21h49 |
| V 26 | 08h26 | 17h21 | L 26 | 07h34 | 18h14 | M 26 | 06h32 | 19h01 | V 26 | 06h28 | 20h49 | D 26 | 05h46 | 21h31 | M 26 | 05h38 | 21h49 |
| S 27 | 08h25 | 17h22 | M 27 | 07h32 | 18h16 | M 27 | 06h30 | 19h02 | S 27 | 06h27 | 20h50 | L 27 | 05h45 | 21h32 | J 27 | 05h39 | 21h49 |
| D 28 | 08h23 | 17h24 | M 28 | 07h29 | 18h17 | J 28 | 06h27 | 19h04 | D 28 | 06h25 | 20h52 | M 28 | 05h44 | 21h33 | V 28 | 05h39 | 21h49 |
| L 29 | 08h22 | 17h26 | J 29 | 07h27 | 18h19 | V 29 | 06h25 | 19h05 | L 29 | 06h23 | 20h53 | M 29 | 05h43 | 21h34 | S 29 | 05h40 | 21h49 |
| M 30 | 08h21 | 17h28 | | | | V 30 | 06h23 | 19h07 | M 30 | 06h21 | 20h55 | J 30 | 05h42 | 21h35 | D 30 | 05h41 | 21h49 |
| M 31 | 08h19 | 17h29 | | | | D 31 | 07h21 | 20h08 | | 06h21 | 19h08 | V 31 | 05h42 | 21h36 | | | |

| JUILLET | | | AOÛT | | | SEPTEMBRE | | | OCTOBRE | | | NOVEMBRE | | | DECEMBRE | | |
|---------|-------|-------|------|-------|-------|-----------|-------|-------|---------|-------|-------|----------|-------|-------|----------|-------|-------|
| Date | Matin | Soir | Date | Matin | Soir | Date | Matin | Soir | Date | Matin | Soir | Date | Matin | Soir | Date | Matin | Soir |
| L 1 | 05h42 | 21h48 | J 1 | 06h16 | 21h18 | D 1 | 07h01 | 20h20 | M 1 | 07h46 | 19h15 | V 1 | 07h36 | 17h13 | D 1 | 08h23 | 16h38 |
| M 2 | 05h42 | 21h48 | V 2 | 06h18 | 21h17 | L 2 | 07h03 | 20h18 | M 2 | 07h47 | 19h12 | S 2 | 07h38 | 17h11 | L 2 | 08h24 | 16h37 |
| M 3 | 05h43 | 21h48 | S 3 | 06h19 | 21h15 | M 3 | 07h04 | 20h16 | J 3 | 07h49 | 19h10 | D 3 | 07h39 | 17h10 | M 3 | 08h25 | 16h37 |
| J 4 | 05h44 | 21h47 | D 4 | 06h20 | 21h13 | M 4 | 07h06 | 20h14 | V 4 | 07h51 | 19h08 | L 4 | 07h41 | 17h08 | M 4 | 08h27 | 16h36 |
| V 5 | 05h45 | 21h47 | L 5 | 06h22 | 21h12 | J 5 | 07h07 | 20h11 | S 5 | 07h52 | 19h06 | M 5 | 07h43 | 17h06 | J 5 | 08h28 | 16h36 |
| S 6 | 05h46 | 21h46 | M 6 | 06h23 | 21h10 | V 6 | 07h09 | 20h09 | D 6 | 07h54 | 19h04 | M 6 | 07h44 | 17h05 | V 6 | 08h29 | 16h36 |
| D 7 | 05h46 | 21h46 | M 7 | 06h25 | 21h08 | S 7 | 07h10 | 20h07 | L 7 | 07h55 | 19h02 | J 7 | 07h46 | 17h03 | S 7 | 08h30 | 16h35 |
| L 8 | 05h47 | 21h45 | J 8 | 06h26 | 21h07 | D 8 | 07h12 | 20h05 | M 8 | 07h57 | 19h00 | V 8 | 07h48 | 17h02 | D 8 | 08h31 | 16h35 |
| M 9 | 05h48 | 21h44 | V 9 | 06h28 | 21h05 | L 9 | 07h13 | 20h03 | M 9 | 07h58 | 18h57 | S 9 | 07h49 | 17h00 | L 9 | 08h32 | 16h35 |
| M 10 | 05h49 | 21h44 | S 10 | 06h29 | 21h03 | M 10 | 07h15 | 20h01 | J 10 | 08h00 | 18h55 | D 10 | 07h51 | 16h59 | M 10 | 08h33 | 16h35 |
| J 11 | 05h50 | 21h43 | D 11 | 06h30 | 21h01 | M 11 | 07h16 | 19h59 | V 11 | 08h02 | 18h53 | L 11 | 07h53 | 16h58 | M 11 | 08h34 | 16h35 |
| V 12 | 05h51 | 21h42 | L 12 | 06h32 | 21h00 | J 12 | 07h17 | 19h56 | S 12 | 08h03 | 18h51 | M 12 | 07h54 | 16h56 | J 12 | 08h35 | 16h35 |
| S 13 | 05h52 | 21h41 | M 13 | 06h33 | 20h58 | V 13 | 07h19 | 19h54 | D 13 | 08h05 | 18h49 | M 13 | 07h56 | 16h55 | V 13 | 08h36 | 16h35 |
| D 14 | 05h53 | 21h40 | M 14 | 06h35 | 20h56 | S 14 | 07h20 | 19h52 | L 14 | 08h06 | 18h47 | J 14 | 07h57 | 16h54 | S 14 | 08h37 | 16h35 |
| L 15 | 05h55 | 21h39 | J 15 | 06h36 | 20h54 | D 15 | 07h22 | 19h50 | M 15 | 08h08 | 18h45 | V 15 | 07h59 | 16h52 | D 15 | 08h38 | 16h35 |
| M 16 | 05h56 | 21h39 | V 16 | 06h38 | 20h52 | L 16 | 07h23 | 19h47 | M 16 | 08h09 | 18h43 | S 16 | 08h01 | 16h51 | L 16 | 08h38 | 16h36 |
| M 17 | 05h57 | 21h38 | S 17 | 06h39 | 20h50 | M 17 | 07h25 | 19h45 | J 17 | 08h11 | 18h41 | D 17 | 08h02 | 16h50 | M 17 | 08h39 | 16h36 |
| J 18 | 05h58 | 21h36 | D 18 | 06h41 | 20h48 | M 18 | 07h26 | 19h43 | V 18 | 08h13 | 18h39 | L 18 | 08h04 | 16h49 | M 18 | 08h40 | 16h36 |
| V 19 | 05h59 | 21h35 | L 19 | 06h42 | 20h46 | J 19 | 07h28 | 19h41 | S 19 | 08h14 | 18h37 | M 19 | 08h05 | 16h48 | J 19 | 08h40 | 16h37 |
| S 20 | 06h00 | 21h34 | M 20 | 06h44 | 20h45 | V 20 | 07h29 | 19h39 | D 20 | 08h16 | 18h35 | M 20 | 08h07 | 16h46 | V 20 | 08h41 | 16h37 |
| D 21 | 06h02 | 21h33 | M 21 | 06h45 | 20h43 | S 21 | 07h31 | 19h36 | L 21 | 08h18 | 18h33 | J 21 | 08h09 | 16h45 | S 21 | 08h41 | 16h38 |
| L 22 | 06h03 | 21h32 | J 22 | 06h47 | 20h41 | D 22 | 07h32 | 19h34 | M 22 | 08h19 | 18h31 | V 22 | 08h10 | 16h44 | D 22 | 08h42 | 16h38 |
| M 23 | 06h04 | 21h31 | V 23 | 06h48 | 20h39 | L 23 | 07h34 | 19h32 | M 23 | 08h21 | 18h29 | S 23 | 08h12 | 16h44 | L 23 | 08h42 | 16h39 |
| M 24 | 06h05 | 21h29 | S 24 | 06h49 | 20h37 | M 24 | 07h35 | 19h30 | J 24 | 08h23 | 18h27 | D 24 | 08h13 | 16h43 | M 24 | 08h42 | 16h39 |
| J 25 | 06h07 | 21h28 | D 25 | 06h51 | 20h35 | M 25 | 07h37 | 19h28 | V 25 | 08h24 | 18h26 | L 25 | 08h15 | 16h42 | M 25 | 08h43 | 16h40 |
| V 26 | 06h08 | 21h27 | L 26 | 06h52 | 20h32 | J 26 | 07h38 | 19h25 | S 26 | 08h26 | 18h24 | M 26 | 08h16 | 16h41 | J 26 | 08h43 | 16h41 |
| S 27 | 06h09 | 21h25 | M 27 | 06h54 | 20h30 | V 27 | 07h40 | 19h23 | D 27 | 07h28 | 17h22 | M 27 | 08h17 | 16h40 | V 27 | 08h43 | 16h42 |
| D 28 | 06h11 | 21h24 | M 28 | 06h55 | 20h28 | S 28 | 07h41 | 19h21 | L 28 | 07h29 | 17h20 | J 28 | 08h19 | 16h40 | S 28 | 08h43 | 16h43 |
| L 29 | 06h12 | 21h23 | J 29 | 06h57 | 20h26 | D 29 | 07h43 | 19h19 | M 29 | 07h31 | 17h18 | V 29 | 08h20 | 16h39 | D 29 | 08h43 | 16h43 |
| M 30 | 06h13 | 21h21 | V 30 | 06h58 | 20h24 | L 30 | 07h44 | 19h17 | M 30 | 07h33 | 17h16 | S 30 | 08h21 | 16h38 | L 30 | 08h43 | 16h44 |
| M 31 | 06h15 | 21h20 | S 31 | 07h00 | 20h22 | | | | J 31 | 07h34 | 17h15 | | | | M 31 | 08h43 | 16h45 |

Calendrier à titre indicatif réalisé par la Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. La pêche est autorisée 1/2 heure avant et après les heures spécifiées dans ce calendrier.

ARRÊTÉ PÊCHE 2024

À VOS MARQUES, PRÊTS, PÊCHEZ

(Informations sous réserve de l'arrêté relatif à l'exercice de la pêche en eaux douces dans le département des Ardennes en 2024)

Dates et horaires de pêche

| | 1 ^{ère} catégorie | 2 ^e catégorie |
|-------------------------------|----------------------------|---|
| GÉNÉRALE | 9 mars au 15 septembre | 1 ^{er} janvier au 31 décembre |
| TRUITES ET OMBLES | 9 mars au 15 septembre | 9 mars au 15 septembre |
| OMBRE COMMUN | 18 mai au 15 septembre | 18 mai au 31 décembre |
| BROCHET | 9 mars au 15 septembre * | 1 ^{er} janvier au 28 janvier et du 27 avril au 31 décembre |
| SANDRE | 25 mai au 15 septembre | 1 ^{er} janvier au 28 janvier et du 25 mai au 31 décembre |
| ANGUILLE JAUNE | 15 avril au 15 juillet | 15 avril au 15 juillet |
| ANGUILLE ARGENTÉE | Interdite | Interdite |
| ECREVISSES AUTOCHTONES | Interdite | Interdite |
| ECREVISSES EXOTIQUES | 9 mars au 15 septembre | 1 ^{er} janvier au 31 décembre |
| GRENOUILLES VERTES ET ROUSSES | 18 mai au 15 septembre | 18 mai au 15 septembre |
| AUTRES GRENOUILLES | Interdite | Interdite |

* Tout brochet capturé du 9 mars au 26 avril doit être immédiatement remis à l'eau. NB : les jours indiqués sont inclus dans les périodes d'ouverture générale.

Les cours d'eau et plans d'eau du département

(cf. carte au verso)

COURS D'EAU

ET PLAN D'EAU

2^e catégorie

La Meuse, la Chiers, la Bar, les étangs de Bairon, la Sormonne (en aval du pont d'Haudrecy), la Semoy, le Viroin (en aval du ru de Luve), l'Aisne, l'Avègres (en aval de l'ancien Moulin d'Avègres à Séchault), l'Aire, la Vaux (en aval du déversoir de La Neuville les Wasigny), le ruisseau de Saulces (en aval du pont du chemin de fer d'Alland'Huy), le Canal de l'Est, le Canal des Ardennes, le Canal latéral à l'Aisne, la retenue des Vieilles-Forges (du pont des Aulnes au barrage des Vieilles-Forges), le Gland (en amont du pont sur le CD 10 reliant Brognon à Signy-le-Petit), les étangs de la Motte, de la Vieille Forge, de la Fermière et du Gland.

1^{ère} catégorie

Tous les cours d'eau ou portions de cours d'eau non désignés en 2^e catégorie.

Extrait de l'article L.436-1 du code de l'environnement

« Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit se justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique [...] avoir versé sa cotisation statutaire et s'être acquittée de la redevance visée à l'article L. 213-10-12. »

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site de la fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique www.pecche08.fr.

COURS D'EAU

DU DOMAINE PUBLIC

2^e catégorie

La Meuse, l'Aisne (à partir du pont de Mouron) la Chiers (à partir de la Ferté sur Chiers), la Semoy, le canal des Ardennes, le canal de l'Est, le canal latéral à l'Aisne, le lac des Vieilles-Forges et les étangs de Bairon.

1^{ère} catégorie

L'Ennemanne et le ruisseau de Lametz sur leur partie longeant le canal.

RÉSERVES

DE PÊCHE

Etang de Bairon

Réservoir supérieur de Bairon : réserve de la totalité de l'étang supérieur, sauf une portion de 200 m de largeur sur toute la longueur de la digue séparant les 2 étangs, y compris le contre-fossé longeant l'étang (communes de Bairon et ses environs et Sauvville),

Réserve en aval de l'ouvrage des six pales sur une largeur de 40 m, une longueur de 80 m, y compris les aqueducs jusqu'au grilles posées dans l'étang supérieur, réserve délimitée par des bouées dont la pose incombe aux attributaires des droits de pêche, Réserve du contre-fossé sud longeant l'étang inférieur sur toute sa longueur (commune de Bairon et ses environs),

Réserve des bras d'écoulement situés à l'aval immédiat du barrage sud de l'étang inférieur jusqu'à la Route Départementale N°12 (commune de Bairon et ses environs).

Meuse

Réserve de la Faux, de la confluence avec la Meuse jusqu'au premier pont, sur les deux rives (commune de Revin).

Lac des Vieilles-Forges

Toute la partie de l'emprise EDF en amont du pont des Aulnes (RD 988 - communes de Renwez et les Mazures).

Horaires d'ouverture de la pêche

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil et plus d'une demi-heure après son coucher (cf. calendrier p. 16).

Feuillet détachable
pour emmener
au bord de l'eau



La Meuse

Lac des Vieilles Forges

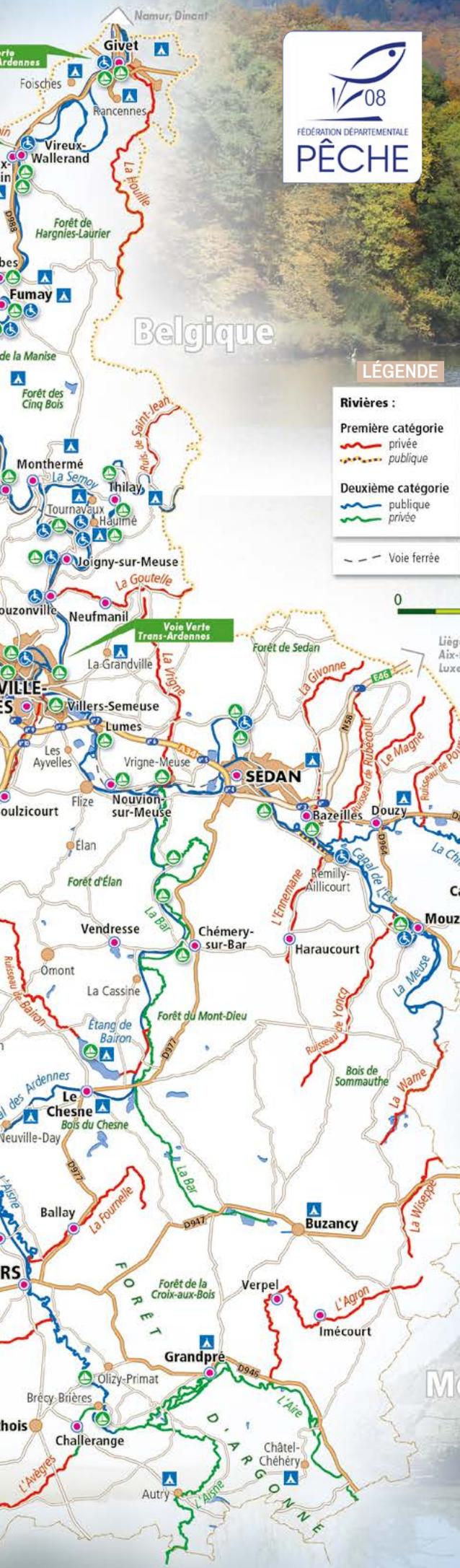
La Sormonne

Canal des Ardennes

Le ruisseau de Saulces



CARTE PISCICOLE DES ARDENNES.



LÉGENDE

| | |
|---------------------------|--|
| Rivières : | Ponton pour personnes à mobilité réduite |
| Première catégorie | Rampe de mise à l'eau |
| privée | <small>Localisation précise de tous les équipements sur www.peche08.fr</small> |
| publique | Siège de la FDAAPPMA |
| Deuxième catégorie | Siège d'une AAPPMA |
| publique | Campings |
| privée | |
| Voie ferrée | |

0 Km 10

La Semoy

La Givonne

Etang de Bairon

Meuse

L'Aisne

Tailles légales de captures

| | |
|--------------------------------|--|
| TRUITES, SAUMON DE FONTAINE | Générale : 23 cm Sur l'Alyse : 18 cm |
| OMBRE COMMUN | 35 cm |
| BROCHET | 60 cm |
| SANDRE | 2 ^e catégorie : 50 cm |
| BLACK-BASS | 30 cm |
| GRENOUILLES VERTES ET ROUSSES | 8 cm |
| AUTRES ESPÈCES | Se reporter à la réglementation générale |

Les poissons et les grenouilles doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à la taille minimale, mort ou vivant.

La longueur des poissons est mesurée du bout du museau (pointe de la tête pour l'écrevisse) à l'extrémité de la queue déployée, la longueur du corps d'une grenouille est mesurée du bout du museau au cloaque.

Nb de captures autorisées

Salmonidés

4 salmonidés (truites fario et arc-en-ciel, saumon de fontaine, omble chevalier et ombre commun) par jour et par pêcheur.

Pêche interdite du saumon atlantique et de la truite de mer.

Carnassiers

2^e catégorie : 3 carnassiers (sandre, brochet et/ou black-bass) dont **2 brochets** au maximum par jour et par pêcheur.

1^{ère} catégorie : 2 brochets par jour et par pêcheur.

Pêche avec remise à l'eau immédiate

Sous conditions d'autorisation du détenteur du droit de pêche, toutes les espèces sur les cours d'eau affluents du plan d'eau de Whitaker, et les plans d'eau pour lesquels la circulation du poisson est libre avec ces cours d'eau soit :

- Le ruisseau des Moulins de la source jusqu'au bassin de Whitaker inclus, ainsi que l'ensemble de ses affluents, notamment le ruisseau de la Murée,
- Le ruisseau du Champ Fleury,
- Le ruisseau de la Faux de l'aval du barrage du lac des Vieilles Forges au bassin de Whitaker, ainsi que l'ensemble de ses affluents,
- Les plans d'eau en communication directe avec le ruisseau de la Murée et le ruisseau des Moulins, notamment le bassin de Whitaker,
- Les plans d'eau en communication directe avec les cours d'eau mentionnés ci-dessus et pour lesquels la circulation du poisson est possible entre le plan d'eau et l'eau libre avec laquelle il communique,

Les sandres et les perches sur la section de la rivière la Meuse depuis le pont de Givet jusqu'à la porte de garde et au barrage des 4 cheminées.

Modes de pêche autorisés

1^{ère} catégorie

1 seule ligne (sauf en domaine public : 2 lignes), munie de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, montée sur canne.

6 balances pour la pêche des espèces d'écrevisses exotiques envahissantes uniquement (écrevisse américaine, signal et rouge de Louisiane) du 9 mars au 15 septembre 2024. *La pêche des écrevisses autochtones est interdite (écrevisse à pattes grêles, à pieds rouges, à pieds blancs et des torrents)!*

2^e catégorie

4 lignes munies de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, montées sur canne.

6 balances pour la pêche des espèces d'écrevisses exotiques envahissantes uniquement (écrevisse américaine, signal et rouge de Louisiane) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. *La pêche des écrevisses autochtones est interdite (écrevisse à pattes grêles, à pieds rouges, à pieds blancs et des torrents)!*

1 seule carafe ou bouteille d'une contenance maximum de 2 litres pour la pêche des vairons et autres poissons servant d'appâts. *Interdit en 1^{ère} catégorie.*

Pêche de nuit

La pêche de la carpe de nuit est autorisée, dans le département des Ardennes, sur l'ensemble des parcours de pêche du domaine public de deuxième catégorie piscicole (cf. paragraphe « Catégorie de cours d'eau » pour en connaître la liste) à l'exception des parcours suivants où elle est interdite :

- L'étang de Bairon du 1^{er} au 31 janvier puis du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024,
- Lac des Vieilles-Forges du 1^{er} au 31 janvier puis du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024,
- Et toute l'année sur les parties suivantes du lac des Vieilles-Forges : RD 988, lieu-dit "Pont des Aulnes", de la confluence du ruisseau des Prises Pierret au barrage de retenue (côté les Mazures).

Seule la pêche à la bouillette et aux appâts végétaux est autorisée.

Aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée pendant les heures d'interdiction légales, soit ½ heure après le coucher du soleil jusqu'à ½ heure avant son lever (décret n°2004-599 du 18/06/2004 modifiant l'art. R. 236-19 du code de l'environnement).

Modes de pêche prohibés

La pêche de nuit de l'anguille est interdite.

En 1^{ère} catégorie, l'utilisation **d'asticots** ou autres **larves de diptères** servant d'appâts ou **d'amorce est interdite.**

En 1^{ère} catégorie, l'utilisation de la **bouteille** ou de la **carafe**, même pour la pêche de poissons servant d'appâts est **interdite.**

La pêche aux engins et aux filets n'est pas autorisée sur le département des Ardennes.

Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, **la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle** est interdite dans les eaux classées en 2^e catégorie.

Pendant la période de fermeture de la pêche du brochet :

- la pêche au lard et au ver manié est interdite.
- la pêche à la dandinette uniquement au ver de terre n'est autorisée qu'à l'aplomb de la canne.

Nul ne peut vendre le produit de sa pêche sans avoir la qualité de pêcheur professionnel.

Le colportage, la vente, la mise en vente ou l'achat de la grenouille rousse et de la grenouille verte, qu'il s'agisse de spécimens vivants ou morts, sont **interdits** en toute période dans les conditions déterminées par les décrets du 25 novembre 1977 pris pour l'application de la loi sur la protection de la nature. La pêche des autres espèces de grenouilles est interdite toute l'année sur l'ensemble du département.

NB : Pour les modalités non expressément signalées sur la présente affiche, se reporter à la réglementation générale et à l'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département des Ardennes en 2024.

CARTES DE PÊCHE

Des étuis pour vos cartes de pêche
sont disponibles à la Fédération !



cartedepeche.fr



PERSONNE MAJEURE

| | |
|--------------|----------------|
| CPMA | 40,20 € |
| FDAAPPMA | 30,20 € |
| AAPPMA | 15,60 € |
| TOTAL | 86,00 € |

Carte annuelle "personne majeure"
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche



INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE CHI/EHGO/URNE

| | |
|--------------|-----------------|
| CPMA | 40,20 € |
| URNE | 24,00 € |
| FDAAPPMA | 30,20 € |
| AAPPMA | 15,60 € |
| TOTAL | 110,00 € |

Carte annuelle InterFédérale "personne majeure"
Carte réciprocaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE
1^{ère} et 2^e catégorie - Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 110€)
Permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE



PERSONNE MINEURE

| | |
|--------------|----------------|
| CPMA | 5,20 € |
| FDAAPPMA | 11,00 € |
| AAPPMA | 8,80 € |
| TOTAL | 25,00 € |

Jeune de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche



PROMOTIONNELLE DÉCOUVERTE -12 ANS

| | |
|--------------|---------------|
| CPMA | 1,00 € |
| FDAAPPMA | 3,00 € |
| AAPPMA | 3,00 € |
| TOTAL | 7,00 € |

Jeune de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année. Pêche à 1 ligne
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 7€)



PROMOTIONNELLE DÉCOUVERTE FEMME

| | |
|--------------|----------------|
| CPMA | 18,20 € |
| FDAAPPMA | 11,30 € |
| AAPPMA | 10,50 € |
| TOTAL | 40,00 € |

Pêche à 1 ligne
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 40€)



JOURNALIÈRE

| | |
|--------------|----------------|
| CPMA | 4,90 € |
| FDAAPPMA | 7,30 € |
| AAPPMA | 4,80 € |
| TOTAL | 17,00 € |

Disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.
1^{ère} et 2^e catégorie. Tous modes de pêche.
Doit y figurer expressément le jour de validité.
Reçoit la CPMA "Journalière" sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.



HEBDOMADAIRE

| | |
|--------------|----------------|
| CPMA | 14,00 € |
| FDAAPPMA | 11,00 € |
| AAPPMA | 10,00 € |
| TOTAL | 35,00 € |

Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre
1^{ère} et 2^e catégorie - Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 34€)
Doivent y figurer expressément les jours de validité.
Reçoit la CPMA "Hebdomadaire" sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.



OPTION TIMBRE PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

| | |
|--------------|----------------|
| FDAAPPMA | 15,00 € |
| AAPPMA | 15,00 € |
| TOTAL | 30,00 € |

Option en supplément d'une carte de pêche en cours de validité.
Permet de pêcher la carpe de nuit sur le domaine de 2^e catégorie piscicole public.



OPTION TIMBRE URNE

| | |
|--------------|----------------|
| URNE | 40,00 € |
| TOTAL | 40,00 € |

Option en supplément d'une carte de pêche majeure d'une AAPPMA réciprocaire et d'un département ayant adhéré à l'URNE, au CHI et l'EHGO en cours de validité. Permet de pêcher dans le domaine réciprocaire des départements adhérents à l'URNE, le CHI et l'EHGO.

Ces cotisations sont dues pour l'année entière qui commence le 1^{er} janvier et payables quelle que soit l'époque de l'inscription.
Si vous êtes déjà en possession d'une carte de pêche annuelle, le tarif de la CPMA est à déduire du prix de la seconde carte.

108 PÊCHEURS

SUR LE SITE DES BALLASTIÈRES DES AYVELLES POUR BRIGUER LE TITRE SUPRÊME DE CHAMPION DE FRANCE

DANS 3 CATÉGORIES : ELITE, MASTERS ET VÉTÉRANS !



Représentants institutionnels de la pêche et de la commune



Remise de prix par Mme. la Sous-Préfète
représentant le Président de la République

LES BALLASTIÈRES DÉPARTEMENTALES DES AYVELLES

Les ballastières départementales, propriété du Conseil Départemental des Ardennes (CD08), ont été mises en vente. Celles-ci ont été vendues à la Fédération départementale des chasseurs !!!

Décision que les pêcheurs ardennais (13000) n'ont pas bien compris, en offrant aux chasseurs un site remarquable de pêche et un milieu aquatique tout aussi remarquable.

Le plus grave c'est la disparition d'une association de pêche de plus de 1000 pêcheurs !!! Décision forte de conséquences du CD08 qui impacte la pêche départementale à laquelle les Conseillers Départementaux devront répondre lors des prochaines élections.

La Fédération de Pêche des Ardennes ne manquera pas de le rappeler à tous ses pêcheurs pour les prochaines élections départementales.

Des pourparlers sont engagés avec la Fédération des chasseurs pour le devenir de la pêche sur ces ballastières. A priori ces discussions sont en bonnes voies pour que la Fédération de Pêche récupère le droit de pêche. Affaire à suivre !!!

Si la pêche est d'abord un loisir, la pratique de ses différentes disciplines est aussi un sport de haut niveau reconnu comme tel par le Ministère des Sports.

Chaque année, des pêcheurs licenciés se rencontrent dans des compétitions dont l'objectif ultime est d'obtenir la qualification pour disputer le titre de champion de France de sa discipline et avoir l'honneur de représenter la France dans des épreuves internationales.

Ces compétitions officielles sont organisées par la Fédération Française de Pêche Sportive en eau douce (FFPSed) qui est agréée et délégataire du Ministère des Sports.



Résultats

Champion de France Elite :

M. Mathieu VILAIN (CD59)

Champion de France Masters :

M. Dominique BIGUEUR (CD70)

Champion de France Vétérans :

M. Patrice JACQUES (CD87)

Cette année, la FFPSed a retenu le site des ballastières départementales des Ayvelles comme lieu où se dérouleraient les différents championnats de France dans 3 catégories : Elite (45 concurrents), Masters (27 concurrents) et Vétérans (36 concurrents).

La mise en œuvre de ces championnats a été confiée au Comité Départemental des Ardennes (CD08), présidé par M. Patrick MAGNIER.

Mission accomplie pour les équipes de bénévoles du CD08, de l'APBD (Association de Pêche des Ballastières Départementales) et Avenir Ardenne qui ont reçu les félicitations de la FFPSed et du Président de la Fédération de Pêche des Ardennes M. Michel ADAM pour cette organisation remarquable.



45 compétiteurs, venus de toute la France, étaient réunis pour croiser le carbone et tenter de remporter le titre suprême de champion de France Elite.

Le vainqueur M. Mathieu VILAIN du CD59 a reçu de la sous-préfète de Sedan un vase de Sèvre offert par le Président de la République.

Au cours de la cérémonie protocolaire, le président du CD08 et le président fédéral ont remercié tous les bénévoles qui ont œuvré pour assurer la réussite de ces championnats.

Une organisation parfaite qui a mis en valeur notre département et le site remarquable des ballastières départementales, haut lieu de pêche et titulaire du label national pour la promotion de la pêche sportive.

Le président fédéral remettant le graal à M. Mathieu VILAIN



TIMÉO COLSON

JEUNE CHAMPION ARDENNAIS

Dans nos articles nous abordons beaucoup de sujets concernant la pêche de loisir mais la pêche peut aussi être pratiquée à un haut niveau sportif.

C'est d'ailleurs dans notre département que réside un jeune champion de pêche au coup, qui à la vue de ses résultats, devrait aller loin s'il continue dans sa lancée.

Nous allons donc à la rencontre de Timéo COLSON et de son entraîneur Renaud CAUDIN, au bord des étangs d'Elan, pour en savoir plus sur son parcours.



TIMÉO (AU CENTRE) CHAMPION DE FRANCE MAIS PLUS PETIT QUE SES CONCURRENTS



TIMÉO ARBORANT FIÈREMENT SES RÉCOMPENSES OBTENUES LORS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE U15 À DOUY



© Angélique COLSON

BONJOUR TIMÉO. POURRAIS-TU TE PRÉSENTER BRIÈVEMENT ?

Bonjour. Alors je m'appelle Timéo COLSON, j'ai 14 ans et je suis en 3^e. J'habite à Tournes, proche de Charleville-Mézières dans les Ardennes. Je suis passionné de pêche depuis tout petit, et même si je me suis spécialisé dans la pêche au coup en compétition, je pratique un peu toutes les techniques de pêche.

ALORS DIS-NOUS TIMÉO ! COMMENT AS-TU DÉCOUVERT LA PÊCHE DE LOISIRS ?

Pour commencer, à l'âge de 3 ou 4 ans ma mère m'amenait souvent aux étangs d'Elan. Déjà là, même si je ne pratiquais pas la pêche, j'allais voir chaque pêcheur pour leur poser des questions et j'allais regarder chaque poisson qui était sorti. Ensuite, pour Noël, ma maman m'a offert une canne à pêche au lancer. Dès lors j'ai commencé à demander à mon grand-père de m'apprendre à pêcher vers l'âge de 6 ou 7 ans.

RENTRONS DANS LE VIF DU SUJET. COMMENT EN ES-TU ARRIVÉ À LA PÊCHE AU COUP DE COMPÉTITION ?

Cela a commencé à Elan, mon grand-père m'avait inscrit à un concours enfant et j'ai tout de suite accroché, j'ai voulu en faire d'autres. Très vite j'ai voulu pêcher dans la catégorie du dessus. Pas pour les résultats mais parce que je voulais pêcher plus

longtemps et la catégorie du dessus pêchait 1h de plus. Par la suite j'ai fini par intégrer les concours adultes aux étangs d'Elan.

MAINTENANT PEUX-TU NOUS EXPLIQUER UN PEU TON PARCOURS ET TES PALMARÈS EN COMPÉTITION ?

Comme je vous l'ai dit, j'ai commencé la compétition avec les concours à Elan. C'est là que Renaud CAUDIN mon entraîneur m'a repéré, car même lors des concours adultes j'avais de bons résultats. Il m'a donc inscrit en 2021 au championnat de France de pêche au coup dans la catégorie U15 (moins de 15 ans). C'était à Douy (28), et j'ai remporté le championnat. Il s'en est suivi en 2022, le stage de sélection pour l'équipe de France qui participera au Championnat du monde des nations, à la suite duquel j'ai pu intégrer l'équipe nationale. Nous avons ensuite participé au championnat du monde des nations à Radece en Slovénie où nous avons été sacrés vice-champion du monde. En 2022, j'ai de nouveau été sacré champion de France à Bredote (90). En 2023, j'ai de nouveau intégré l'équipe de France dans la catégorie U15 lors du stage de sélection, pour participer au championnat du monde des nations de pêche au coup à Coruche au Portugal les 5 et 6 août. Cette année notre équipe s'est vue attribuer le graal des récompenses, le titre de "Champion du monde des nations par équipe" catégorie U15. Cette année, j'ai à nouveau participé au championnat de France, et j'ai fini à la 5^e place sur 20 participants.

ALORS EXPLIQUE NOUS COMMENT S'EST DÉROULÉ CE CHAMPIONNAT DU MONDE DES NATIONS DE PÊCHE AU COUP AU PORTUGAL ?

Cette compétition a débuté par une semaine d'entraînement intensif, c'était très dur car il faisait très chaud, plus de 50°C au soleil avec beaucoup de sable et peu d'ombre. Dès le début des épreuves, je me sentais relativement à l'aise, malgré le secteur que je ne connaissais pas vraiment. Nous avons commencé par pêcher à l'anglaise, la pêche était compliquée surtout face à l'équipe locale dont un concurrent était très fort dans cette technique et il connaissait parfaitement le secteur. C'est lors de la deuxième phase, quand on a pêché à la grande canne que tout s'est joué. Les résultats étaient très serrés mais notre équipe a fini par l'emporter. Côté individuel, c'est un

R V I E W



EN PLEINE ACTION DE PÊCHE
AU CHAMPIONNAT DU MONDE AU PORTUGAL

compétiteur local qui a remporté le titre sans surprise. Il faut savoir qu'en France, les résultats par équipe ont plus d'importance que les résultats individuels.



BRAVO À TOUTE L'ÉQUIPE ! ET SINON LE RESTE DU TEMPS, COMMENT FAIS-TU POUR CONCILIER SCOLARITÉ ET COMPÉTITION DE HAUT NIVEAU ?

Déjà j'essaie de prendre de l'avance sur mes devoirs durant la semaine, dès que j'ai une pause au collège ou le soir en rentrant. Je me dépêche aussi le vendredi soir pour faire le maximum de mes devoirs du week-end pour me laisser le plus de temps disponible pour aller à la pêche. J'ai aussi un deal avec mon grand-père, si j'ai de bonnes notes à l'école, je peux continuer la compétition. Par ailleurs, j'ai toujours eu de bonnes notes, je n'ai jamais réellement eu de difficultés.

AURAS-TU UN CONSEIL POUR UN PÊCHEUR AMATEUR COMME MOI POUR RÉUSSIR À "TOUS LES COUPS" UNE PÊCHE AU COUP ?

Tout d'abord, il faut de la patience, déjà pour faire les différents montages à la maison à l'avance, mais aussi au bord de l'eau lors des sessions. Ensuite, il faut de la préparation avant d'arriver au bord de l'eau, notamment pour avoir tout le matériel disponible pour s'adapter aux différentes situations (météorologique, hydrologique...). Mon entraîneur me conseille aussi de compter mes poissons pour toujours savoir où l'on se situe par rapport aux autres compétiteurs.

COMMENT VOIS-TU TON AVENIR DANS LA VIE EN GÉNÉRAL ET DANS LA PÊCHE DE COMPÉTITION ?

Je veux continuer la compétition dans la pêche au coup, même si je sais que cela va être de plus en plus dur. Cette année est ma dernière année en U15, l'année prochaine ça va déjà monter d'un cran en niveau. Plus tard, si cela est possible, j'aimerais en faire mon métier comme certains membres de ma famille, comme compétiteur et représentant d'une marque. Je suis d'ailleurs actuellement sponsorisé par Sensas.

Merci Timéo pour le temps que tu nous as accordé. Nous te souhaitons un bel avenir dans la pêche sportive de compétition.



TIMÉO ET SON ENTRAÎNEUR RENAUD CAUDIN

RENCONTRE AVEC L'ENTRAÎNEUR DE TIMÉO RENAUD CAUDIN

BONJOUR RENAUD. PEUX-TU TE PRÉSENTER RAPIDEMENT ?

Bonjour. Je m'appelle Renaud CAUDIN et je suis président du Team Sensas 54. Ce que je préfère c'est pouvoir apporter mon expérience à de jeunes pêcheurs passionnés.

AURAS-TU UN CONSEIL À DONNER AUX JEUNES QUI SOUHAITERAIENT SE METTRE À LA PÊCHE DE COMPÉTITION ?

Tout d'abord, je pense qu'il est essentiel de trouver une structure pour pratiquer la pêche de compétition pour être bien encadré ! Il faut donc commencer par se renseigner sur les clubs de pêche qui existent aux alentours de chez soi, puis aller les rencontrer.

Il est aussi important de savoir que pour pratiquer la pêche de compétition il faut pouvoir y consacrer du temps (déplacements, entraînements...) et un certain budget (matériel, déplacement pour les compétitions...).

SUIVIS

SCIENTIFIQUES 2023

Chaque année, la Fédération réalise des suivis piscicoles afin de mieux connaître les populations sur son territoire et établir des mesures de protection adaptées.



© FNPF - Laurent MADELON

EN LOCHE D'ÉTANG

La **loche d'étang** (*Misgurnus fossilis*), présente dans des eaux calmes à fond vaseux comme les étangs ou les fossés, est victime de la disparition des zones humides.

Présente sur le bassin de la Meuse, l'évolution des populations est suivie avec attention.

Cette année, des loches ont été retrouvées sur un seul des 8 sites étudiés.

Si pour certains secteurs prospectés son absence a peut-être toujours été, sur d'autres elle semble avoir disparue, ce qui témoigne de la régression de l'espèce.

VU BROCHET

Dépendant des annexes hydrauliques pour leur cycle biologique, la dégradation de celles-ci entraîne la diminution des populations de **brochet** (*Esox lucius*).

Si la campagne a pour objectif principal le suivi de la reproduction de l'espèce, elle permet également de voir l'évolution des frayères et de se rendre compte de l'efficacité des travaux ou de ceux à engager pour améliorer leur fonctionnalité.

L'année 2023 a été favorable pour la reproduction du brochet dans les Ardennes, en particulier sur le bassin de l'Aisne où au moins un brocheton a été inventorié dans quasiment tous les sites.

La présence de brocheton dans les frayères de la Meuse est plus timide mais les résultats ne sont pas incohérents par rapport au milieu et aux conditions climatiques de l'hiver.

EN

EN DANGER



ESPÈCE
EXOTIQUE
ENVAHISSANTE

VU

VULNÉRABLE

Etat écologique des rivières

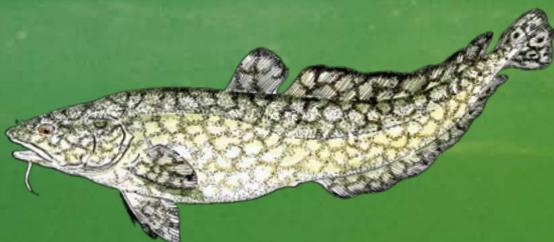
Les campagnes généralistes permettent d'attribuer une note sur la qualité écologique du cours d'eau à l'endroit où la pêche a eu lieu (station).

Cette note, appelée Indice Poisson Rivière (IPR), est calculée en fonction des caractéristiques de la station et des espèces piscicoles échantillonnées.

En 2023, sur 19 stations de pêche qui se sont vues attribuées une note IPR, 21% étaient de qualité excellente, 63% de bonne qualité, 11% de qualité médiocre et 5% en très mauvais état.

Globalement dans les Ardennes, la qualité des cours d'eau est bonne voire excellente.

Les rivières qui pâtissent d'une moins bonne note se situent principalement dans des secteurs agricoles ou à l'aval de villages qui ne sont pas ou mal équipés pour l'épuration des eaux domestiques usées.



© FNPF - Victor NOWAKOWSKI



© FD08 - Stéphane HETTE

VU LOTE DE RIVIÈRE

La lote de rivière (*Lota lota*) est très sensible aux changements climatiques et notamment au réchauffement des eaux car elle a besoin qu'elles soient très froides pour sa reproduction qui a lieu de décembre à mars.

La régression de ses populations étant préoccupante, la Fédération suit depuis quelques années cette espèce, en particulier sur le bassin de la Bar où elle était présente historiquement.

En 2023, des lotes ont été retrouvées sur 5 secteurs prospectés. Si elle est toujours présente, cette campagne met en avant une diminution du nombre d'individu par site, une réduction de la zone colonisée et confirme ainsi la tendance nationale.

ÉCREVISSE SIGNAL

Les écrevisses signal (*Pacifastacus leniusculus*) colonisent chaque année un peu plus nos cours d'eau.

La campagne de prospection met en évidence la présence de cette espèce sur des secteurs jusqu'alors préservés.

Il est primordial de rappeler que cette écrevisse, tout comme l'américaine (*Orconectes limosus*) également présente dans le département, sont des **espèces exotiques envahissantes néfastes** pour les écrevisses autochtones.

Il est donc interdit de les détenir et de les transporter vivantes afin de limiter au maximum leur dispersion.

Cette année, des écrevisses à pattes grêles (*Astacus leptodactylus*) ont été retrouvées sur quelques sites. Elles ont été introduites en France mais sont considérées comme acclimatées.

LES POISSONS MIGRATEURS AMPHIHALINS DU BASSIN RHIN-MEUSE



Le saumon atlantique

©FNPF - Laurent MADELON

Qu'est-ce qu'un poisson migrateur amphihalin ?

Un poisson dit "migrateur amphihalin" est un poisson qui se déplace entre les milieux marins et d'eaux douces pour accomplir complètement son cycle de vie. Certaines espèces peuvent ainsi parcourir plusieurs centaines ou milliers de kilomètres pour se développer ou pour se reproduire.

Le bassin Rhin-Meuse accueille des espèces emblématiques telles que le saumon atlantique ou l'anguille européenne et des espèces moins connues du grand public, telles que la grande alose, la truite de mer ou la lamproie marine.

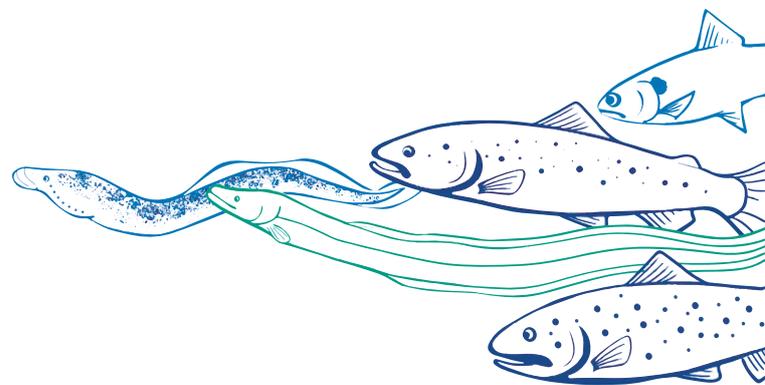
La présence de poissons "grands migrateurs" témoigne de la bonne qualité des milieux aquatiques et enrichit la biodiversité de nos cours d'eau.

De nombreuses menaces pèsent sur ces espèces protégées, comme les obstacles en rivière qui empêchent leur libre circulation, la dégradation de leurs habitats naturels, le braconnage ou encore le changement climatique.



©FNPF - Laurent MADELON

L'anguille



Pour en savoir plus sur les poissons migrateurs,
rendez-vous sur le site de la DREAL Grand Est
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Comment agir pour les préserver ?

Le PLAN de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) 2022-2027 est un outil de préservation et de gestion des poissons migrateurs, défini pour 6 ans à l'échelle du bassin Rhin-Meuse, comme le prévoit l'article R436-45 du Code de l'environnement.

C'est un outil de référence qui détermine :

- les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation de ces poissons ;
- les plans d'alevinage et les programmes de soutien des effectifs ;
- les conditions dans lesquelles sont fixées les périodes d'ouverture de la pêche ;
- les modalités de la limitation éventuelle des pêches, qui peuvent être adaptées en fonction des caractéristiques propres à la pêche professionnelle et à la pêche de loisir ;
- les conditions dans lesquelles sont délivrés et tenus les carnets de pêche.

À l'échelle du bassin Rhin-Meuse, le PLAGEPOMI 2022-2027 a été adopté le 16 mai 2022, et s'est fixé pour ambition la préservation et la restauration durable de populations autonomes.

Le PLAGEPOMI répond également à des enjeux nationaux et internationaux définis dans différentes réglementations (Directive Cadre sur l'Eau, Règlement européen sur l'anguille...).

Petit rappel

Toutes les espèces de poissons migrateurs sont interdites à la pêche, hormis l'anguille européenne sous certaines conditions (seul le stade d'anguille jaune peut être pêché, à des périodes bien définies).

En cas de capture accidentelle ou d'observations d'individus, contactez votre fédération de pêche !

©FNPF - Laurent MADELON



Couple de saumons



Lamproies marines

Qui participe et agit en faveur des poissons migrateurs ?

En tant qu'outil de référence, le PLAGEPOMI est élaboré en concertation avec les Services de l'Etat et les acteurs locaux : collectivités, établissements publics, usagers de l'eau, associations environnementales ou encore fédérations de pêche, sous pilotage d'un Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI).

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de bassin a en charge le suivi du PLAGEPOMI, en collaboration avec de nombreux acteurs du territoire : les fédérations de pêche, l'association grands migrateurs "Saumon-Rhin", les établissements publics tels que l'Etablissement public d'Aménagement de la Meuse et ses Affluents (EPAMA), l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Union de Bassin Rhin-Meuse (UBRM), etc.

Différents axes de travail sont initiés actuellement avec l'ensemble des acteurs concernés, en particulier celui intéressant l'étude des populations d'anguille européenne dans le bassin de la Meuse française.

Il s'agit ici de localiser les secteurs dans lesquels l'espèce est présente, de caractériser ces populations à l'aide de protocoles scientifiques et d'identifier localement les menaces qui pèsent sur elles afin de mettre en place des actions concrètes de préservation.

Coraline LAJOUX

Chargée de mission cours d'eau et continuité écologique à la DREAL Grand-Est
Service eau, biodiversité et paysage



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



RESTAURATION DES ANNEXES HYDRAULIQUES DE L' AISNE



La Frayère du Pont d'Olizy, un réservoir de biodiversité

Des milieux menacés

Bien qu'essentielles pour la survie d'innombrables espèces dont *Homo sapiens*, les zones humides sont soumises à de multiples menaces.

Les changements climatiques, la pollution, le drainage agricole, l'urbanisation avec l'imperméabilisation des sols, la démographie galopante et l'utilisation d'eau toujours plus considérable sont autant de facteurs qui entraînent la disparition de ces milieux.

L'importance des annexes hydrauliques

« Zones humides en relation permanente ou temporaire avec le cours d'eau, notamment en période de crue. »

Les annexes hydrauliques de types prairies inondées ou bras morts servent de zones de reproduction pour de nombreuses espèces piscicoles, notamment le brochet. C'est pourquoi, elles sont également appelées « frayères à brochet ».

En plus d'être de véritables réservoirs de biodiversité en accueillant une faune et une flore riches et diversifiées, elles servent à l'épuration naturelle des eaux et à la régulation hydraulique (stockage de l'eau en hiver et restitution en été).

La préservation des annexes hydrauliques est primordiale pour assurer le bon fonctionnement des cours d'eau et contribue au bien être des humains.

Ainsi, la Fédération s'est lancée dans un important programme de travaux de restauration de ces secteurs.

Suivis post-travaux

Suivre l'évolution des sites pour limiter le développement de la végétation arborée et arbustive.

Réaliser des pêches scientifiques pour voir la présence ou non de brocheton et celle d'autres espèces.

En 2023, ce sont une trentaine de brochets de 25 à 55mm qui ont été inventoriés sur 9 frayères de l'Aisne. Ces résultats plus que positifs confirment une bonne reproduction de l'espèce cette année.



© FNPF - Laurent MADELON

L'Aisne et ses frayères restaurées

INVESTISSEMENT

TRAVAUX

~70 000€ en 2022

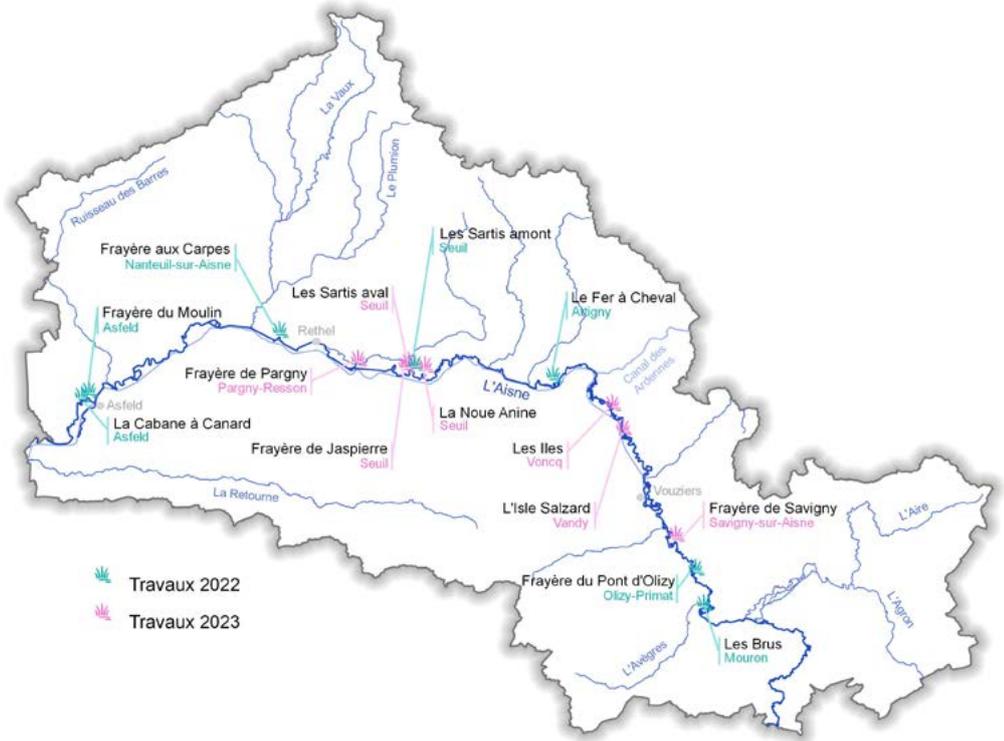
~100 000€ en 2023

REPOISSONNEMENT

~75 000€ sur 3 ans



Vidéo retraçant les travaux de restauration des annexes hydrauliques entrepris à la suite de la pollution survenue en 2020 sur l'Aisne.



Un vaste programme de travaux



Certaines frayères entrent dans deux phases de travaux avec du bûcheronnage sur la 1^{ère} année puis du terrassement sur la 2^{ème}.

BROCHETS, GERFIS ET GRENOUILLES CONSTITUENT, ENTRE AUTRES, LA RICHESSE FAUNISTIQUE DES ZONES HUMIDES



© FNPF - Laurent MADELON



Avant les travaux sur les Brus à Mouron

Il est important de bien ouvrir le milieu avec de la coupe d'arbres et d'arbustes pour qu'il y ait une luminosité suffisante pour le développement de la végétation aquatique qui sert de support de ponte aux brochets.

Au total, ce sont 14 annexes hydrauliques qui ont déjà été restaurées !



Pendant les travaux sur les Brus à Mouron

Et la Meuse ?

La Fédération suit une quinzaine de frayères où quelques brochetons ont été retrouvés cette année.

Des sites sont également restaurés en fonction des opportunités.

LES CONCOURS DE PÊCHE

MANIFESTATION MAJEURE DE NOS VILLAGES D'ANTAN !

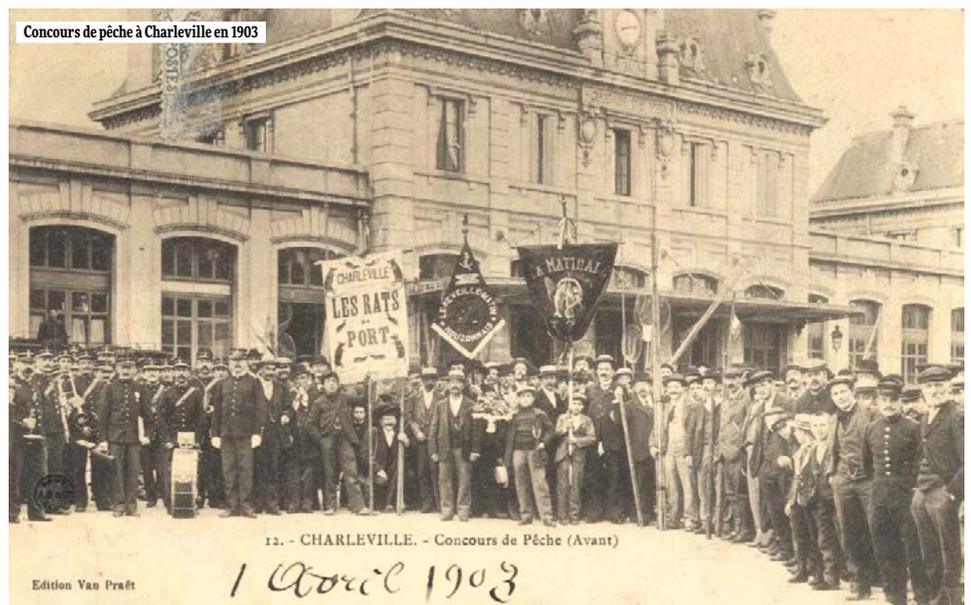


Bazeilles concours de pêche en 1964

Un regard sur le passé permet de mesurer l'évolution de la pêche de loisir en général et encore davantage lors de concours de pêche.

A n'en pas douter, cette activité suscite un intérêt particulier d'investissement, d'expérience et de recherche.

Outre le matériel, les amorces, les techniques, la réglementation, le pêcheur lui-même est en perpétuelle quête d'innovation et de développement de connaissances.



Concours de pêche à Charleville en 1903

12. - CHARLEVILLE. - Concours de Pêche (Avant)

Edition Van Praët

1 Avril 1903

Penchons-nous sur le sujet spécifique lié aux concours de pêche du temps où cette pratique a été lancée.

A cette époque, les loisirs et activités sportives n'étaient que peu connus et encore moins pratiqués.

Parmi les seules distractions figurait la pêche qui était aussi, à l'origine, un complément potentiel alimentaire.

Chacun pêchait dans son coin ou aménageait son poste. Avec le temps, cette activité a pris de l'ampleur, suscitée de la passion et développée le désir de se mesurer aux autres.

A partir de là sont apparus les concours.

L'être humain a toujours eu l'ambition de se mesurer aux autres. Auparavant, ces manifestations très populaires avaient une importance énorme (jusqu'à plus de 200 participants) et étaient précédées de parades institutionnelles, parfois même accompagnées musicalement.

Le courage et la volonté en faisaient presque des héros. Les municipalités organisatrices étaient fortement impliquées, c'était la fête, une des attractions majeures.



Quant aux compétiteurs, venus de tout bord, ils composaient fièrement le défilé, munis de leur simple matériel et très déterminés.

Lieu de ralliement : la place du village jusqu'au lieu de l'épreuve. Souvent même lors de leur passage, les applaudissements les accompagnaient en dégageant une ambiance récréative et stimulante.

Après tirage des emplacements, chaque participant montait son propre matériel composé d'une canne en bambou, voire simplement d'une baguette. L'amorce composée d'ingrédients de base (chênevis, blé, maïs, pain, pomme de terre, agrémentée par les

plus astucieux de divers additifs dont le très réputé alcool anisé, il fallait accepter de faire des sacrifices...).

Chacun gardait secrètement sa recette. Quant aux esches, les vers de terre étaient fortement prisés autant que les asticots, encore fallait-il s'en procurer, les chercher ou les produire soi-même.

Pour se distinguer et faire la différence, il fallait être en capacité de développer de l'adresse, de la détermination, voire de profiter d'une certaine chance, compte tenu de la forte participation à cette épreuve.

Les vainqueurs étaient assurés d'une considération mémorable et respectée. De plus, de nombreux lots étaient distribués par les commerces locaux souvent sans lien avec la pêche (une porte, des pneus de voiture, un panier garni ou même un cochon ou un mouton vivant qui souvent se sauvaient dans le village).

Les autres plus ou moins déçus étaient déjà prêts à se lancer dans un nouveau défi. Quoiqu'il en soit, tous se retrouvaient au point central : la buvette ou les troquets des alentours. Toutes les conversations avaient comme sujet principal la pêche et ses déboires pour certains.



Exemple d'un concours de pêche en 1^{ère} catégorie à Boulzicourt

Cette photo représente le premier concours de pêche qui a eu lieu dans la Vence en 1930. Réservé aux membres de la société, le rendez-vous avait lieu sur la place centrale, c'était le concours du lundi de Pentecôte. Le matin, pêche à la truite sur une partie de la Vence, l'après-midi la kermesse et pour finir le soir il y avait le traditionnel bal.

On constate sur la photo que la jeunesse est sur place, ainsi que les musiciens du village et le fanion des pêcheurs "la Truite Joyeuse".

Depuis cette date, le concours a toujours lieu le lundi de Pentecôte que nous avons appelé pendant des années "pêche miraculeuse".

Concours, défilé dans le village, dépose d'une gerbe au monument aux morts avec la fanfare Sainte Cécile, distribution aux personnes âgées des poissons qui ont été capturés. Les pêcheurs participaient encore en nombre à ces manifestations.

TOUS TYPES DE PÊCHES



VISITEZ NOTRE WEBSHOP
WWW.JACQUET-PECHE.COM



L'UNIVERS DE LA PÊCHE SUR
870 M

A VOS COTÉS DEPUIS +DE
40 ANS

+32 61 32 81 30

RUE ALBERT 1 10/ B-6810 IZEL
CONTACT@JACQUET-PECHE.COM

SUZUKI ACROSS



HYBRIDE RECHARGEABLE

Traversez
votre époque



Avec le Suzuki Across, libérez-vous des contraintes, abandonnez les conventions, allez au-delà des limites du plaisir de conduire et roulez sereinement vers une nouvelle ère.

Rechargeable sur une simple prise domestique

98 km d'autonomie en mode 100% électrique en ville⁽¹⁾

1,0 l/100km en cycle mixte pondéré⁽¹⁾

Transmission intégrale E-Four

Consommations mixtes pondérées Suzuki Across (WLTP) : 1,0 l/100 km. (1) Norme WLTP.

Garantie 3 ans ou 100 000 km au 1^{er} terme échu.

Deville Automobiles S.A.S.

Wilfried TARNOWSKI | 203 av. Charles de Gaulle
03 24 56 14 34 | 08000 Charleville-Mézières

LA TRUITE AU BLEU

EN SOUVENIR DU MOULIN HIDEUX



RÉALISATION

1. Mélangez tous les ingrédients du bouillon et portez à ébullition.

2. Coupez la carotte, les asperges et le céleri branche en morceaux fins et longs.

Disposez-les debout dans un cercle d'environ 5 cm de diamètre.

Faites le plein de quelques petits pois au centre.

Dissoudre l'agar-agar et la gélatine préalablement ramollie dans un litre de bouillon bouillant et remplissez les cercles avec.

Laissez reposer au réfrigérateur afin de faire prendre le côté gélifié de la préparation.

Ingrédients

Pour 4 personnes

4 truites fario
500 ml de vinaigre blanc

Pour le bouillon de légumes

2 oignons émincés
2 carottes émincées
1/2 céleri branche émincé
1 feuille de laurier
2 L d'eau
1 belle pincée de sel

Pour la garniture

1 petite carotte, cuite al dente
2 asperges vertes, cuites al dente
2 asperges blanches, cuites al dente
Quelques branches de céleri, cuites al dente
Une poignée de petits pois cuits
4 g d'agar agar
4 feuilles de gélatine
1 L bouillon de légumes (comme écrit ci-dessus)
1 blanc de poireau cuit vapeur (ou à l'anglaise)

Pour la touche finale (facultatif)

12 pommes de terre rattes cuites à l'anglaise
Sauce au beurre blanc

3. Placez les truites éviscérées sur le ventre, dans un plat ou une grande assiette. Versez le vinaigre lentement sur toute la longueur pour qu'elles acquièrent un aspect bleu en une minute environ (le mucus des écailles du poisson, en réaction avec l'acide du vinaigre, donne cette couleur surprenante).

Prélevez ensuite les poissons avec une spatule ou une pince (pas à mains nues) et déposez-les dans le reste de bouillon de légumes (uniquement le jus) à 70°C. Pochez une quinzaine de minutes.

Retirez ensuite délicatement les truites du bouillon, égouttez-les sur un torchon et disposez une truite sur chaque assiette.

Jérémy LEBLEU

DANS LES ARDENNES : QUOTAS ET TAILLES LÉGALES DE CAPTURE

Si aucune dimension n'est indiquée à côté de son nom, le poisson ne possède pas de taille légale de capture.

Ces informations sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles de pouvoir évoluer, merci de vous reporter à l'arrêté pêche de l'année en cours. Certaines associations non réciprocitaires peuvent avoir un règlement intérieur plus restrictif. Renseignez-vous auprès de l'AAPPMA gestionnaire.

Les carnassiers

**3 MAXIMUM DONT
2 BROCHETS/JOUR/PÊCHEUR**

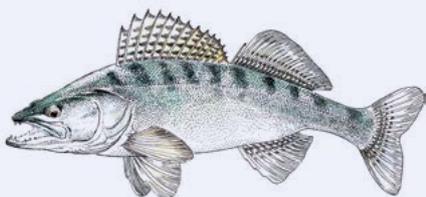
Utilisation comme appât interdite.



BROCHET
60 CM



BLACK-BASS
30 CM



SANDRE
50 CM EN 2^E CATÉGORIE

**NON CONCERNÉS
PAR LES QUOTAS**



PERCHE



SILURE



ASPE
Utilisation comme
appât interdite.

Les salmonidés

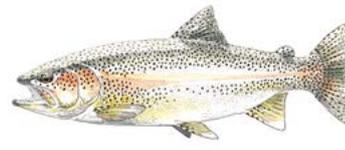
(y compris l'ombre commun)

4 MAXIMUM/JOUR/PÊCHEUR

Utilisation comme appât interdite.



TRUITE FARIO
23 CM*



TRUITE ARC-EN-CIEL
23 CM



OMBRE COMMUN
35 CM



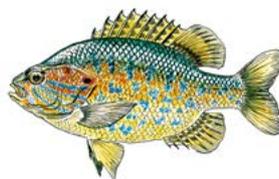
OMBRE DE FONTAINE
23 CM

*Exceptions : 18 cm sur l'Alyse.

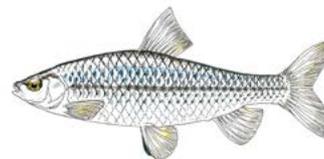
Les indésirables

Espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques
ou espèces exotiques envahissantes

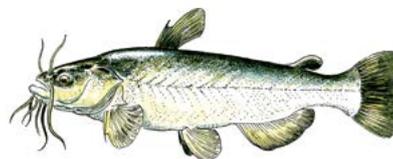
Utilisation comme appât interdite.



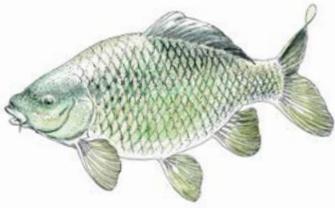
PERCHE SOLEIL



PSEUDORASBORA

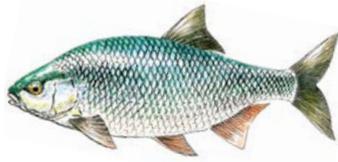


POISSON CHAT

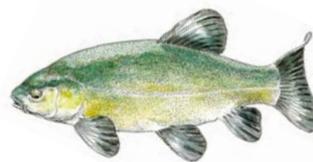


CARPE

Transport de carpe de plus de 60 cm interdit le jour et de toute taille la nuit.



GARDON



TANCHE



ROTENGLE



BARBEAU



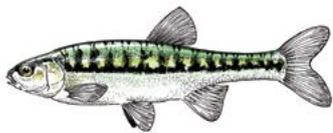
BRÈME



ABLETTE



GOUJON



VAIRON

FAMILLE DES CYPRINIDÉS



CHEVESNE



SPIRILIN



IDE DE MÉLANOTE

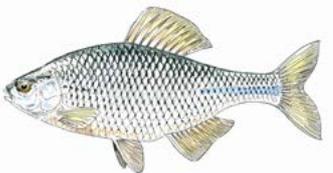


VANDOISE

Utilisation comme appât interdite.



CARRASSIN



BOUVIÈRE

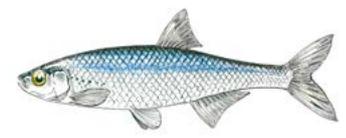
Utilisation comme appât interdite.



AMOUR BLANC



HOTU



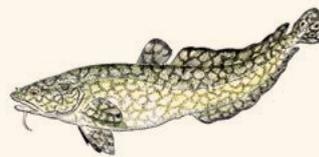
ABLE DE HECKEL

AUTRES FAMILLES



ANGUILLE

Pêche autorisée uniquement pour l'anguille jaune.
Utilisation comme appât interdite.



LOTE DE RIVIÈRE



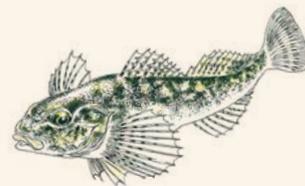
LAMPROIE DE PLANER



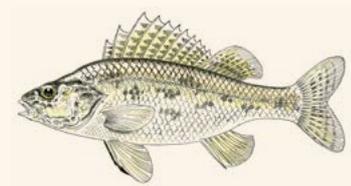
EPINOCHÉ



EPINOCHETTE



CHABOT



GRÉMILLE



LOCHE DE RIVIÈRE



LOCHE D'ÉTANG



LOCHE FRANCHE



GOBIE À TÂCHES NOIRES



IMAGINIEZ-VOUS

**que dans ce
cours d'eau cohabitent
des milliards
d'êtres vivants ?**



Nous avons toutes et tous une relation particulière à nos cours d'eau sans forcément avoir conscience de l'incroyable biodiversité qu'ils abritent. Les milieux aquatiques sont précieux et fragiles : il est crucial de les connaître pour les protéger durablement !



**Les pêcheurs vous parlent,
écoutez-les !**

**SAUVONS
NOS RIVIERES**

ACTE 3 : CONNAITRE ET AGIR